

Ministère chargé de
l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

□□□□ □□□□ □□□□ □□□□□□

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

4.2 Objectifs du projet

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
 La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

4.5 Dimensions **et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération** - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)

4.6 Localisation du projet
 Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹ Long. ___° ___' ___" _ Lat. ___° ___' ___" _

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a, 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de **l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement** :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" _ Lat. ___° ___' ___" _

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" _ Lat. ___° ___' ___" _

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagement), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets **négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments)** :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

le,

Signature

PROJET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Mise en culture de Kiwis Verts et Jaunes sous abris climatiques de type serre photovoltaïque et de Kiwis Rouges sous une serre asymétrique.



SCEA Domaine De ROUSSANES

Contact

M. Fabrice GUIJARRO

Gérant SCEA Domaine de Roussanes (CLAIRAC)

Le Gabach - 1231 Route de Granges

Tél : 06.42.94.01.98

Email : guijarrofabrice@gmail.com

Table des matières

LA CULTURE DU KIWI VERT, JAUNE ET ROUGE.....	3
Historique.....	3
Production.....	3
Nos Exploitations.....	4
Nos Problématiques	4
LE PROJET : MISE EN CULTURE DE KIWIS AVEC INSTALLATION D'ABRIS CLIMATIQUES PHOTOVOLTAÏQUES.....	5
Objectifs.....	5
L'abri climatique photovoltaïque.....	5
Une solution technique.....	5
Une véritable "Révolution Energétique"	6
Un impact économique.....	6
Un projet agrivoltaïque à impact positif.....	7
LE PARTENARIAT GAGNANT-GAGNANT AVEC TECHNIQUE SOLAIRE.....	10
Maitre d'œuvre.....	9

LA CULTURE DU KIWI



L'actinidia ou "**l'arbre à kiwi**" est aussi appelé groseille de Chine. Cette liane très rustique peut supporter une température de -15°C , et peut produire jusqu'à 300 fruits par an.

Le kiwi contient davantage de vitamine C que l'orange. Il fournit aussi de la vitamine E contenue dans ses graines noires ou encore de la provitamine A, et des B1, B2, B3, B5 et B6. Son apport calorique est d'environ 61 kilocalories (255 kilojoules) aux 100 grammes. Il est riche en potassium, son taux de magnésium est élevé. On y trouve aussi du fer, du cuivre, du zinc et du phosphore. De ce fait, le kiwi fait partie des fruits ayant l'activité antioxydante la plus élevée, et il est un fruit incontournable de l'hiver. Les Français consomment environ 3 kg de kiwis par ménage et par an.

Dégusté depuis 2 000 ans en Chine, le kiwi séduit aujourd'hui le monde entier. Environ 2,2 millions de tonnes de kiwis sont produites chaque année dans le monde. Devant l'Italie et la Nouvelle-Zélande, gros producteurs et exportateurs de kiwis, la Chine occupe maintenant la 1ère place du podium avec 47 % de la production mondiale.

Quelques 1 500 producteurs français récoltent chaque année entre 60 000 et 75 000 tonnes de kiwis, plaçant la France au **6e rang mondial** des pays producteurs et au **3e rang européen**, derrière l'Italie et la Grèce. Ensemble, ces trois pays représentent 78 % des volumes produits en Europe (841 667 tonnes).

En France, il est cultivé principalement dans 3 régions, dont l'une détient même un cahier des charges IGP (Indice Géographique Protégé) et un Label Rouge (Kiwi de l'Adour).

Production (à destination du frais, hors transformation)

- **France : 63 174 tonnes**
- Aquitaine : 55 %
- Midi-Pyrénées : 22 %
- Rhône-Alpes : 9 %

NOTRE EXPLOITATION

- La SCEA Domaine De Roussanes (CLAIRAC)
 - o Nous avons fait l'acquisition de cette exploitation en février 2019. Elle s'étend sur un peu moins de 10 hectares dont 8,5 hectares de pruniers d'Ente. Sur ces 8,5 hectares de pruniers d'Ente, nous avons eu l'autorisation d'exploiter directement 1 hectare en BIO. Pour les 7 autres hectares, nous avons démarré une conversion BIO qui se terminera en mai 2021. Nous disposerons alors d'une exploitation totalement BIO.

Nos problématiques : Le vieillissement de nos vergers et la faiblesse de nos rendements

En rachetant cette exploitation, compte tenu de son historique technique et sanitaire, nous savions que nous allions devoir tôt ou tard procéder au renouvellement du verger.

En effet, les plantations de la SCEA Domaine de Roussanes ne fournissent plus aujourd'hui le rendement minimum. L'absence d'entretien et de suivi sanitaire par le précédent propriétaire (pas de taille, mauvais entretien du système d'irrigation, absence de prophylaxie des arbres), ont eu pour effet un vieillissement précoce des arbres.

La faiblesse de nos derniers rendements (2019 et 2020), la conjoncture difficile que traverse la filière Prunes d'Ente, et un changement climatique de plus en plus présent (fortes chaleurs) montrent que le temps est venu de réfléchir à un nouveau projet technique agricole à la fois pérenne, diversifié et rentable.

LE PROJET : MISE EN CULTURE DE KIWIS VERTS ET JAUNES SOUS ABRIS CLIMATIQUES ET DE KIWIS ROUGES SOUS SERRE ASYMETRIQUE

Objectifs

- **Renouveler le verger**
 - Verger en mauvais état technique et sanitaire et avec un rendement insuffisant.

- **Diversifier notre production**
 - Notre projet agricole vise à obtenir une production diversifiée. En effet, aujourd'hui la maîtrise du risque agricole (climat, marché, filière) passe par une obligation de diversification.
 - Dans notre réflexion sur la rénovation de nos vergers, nous avons été accompagnés par un conseiller arboricole de la Chambre d'Agriculture du Lot-et-Garonne (47). La mise en place de vergers de Kiwis Verts, Jaunes et Rouges est apparue comme la meilleure solution pour obtenir une bonne diversification de nos productions agricoles.

- **Améliorer les rendements et la rentabilité de nos exploitations**
 - La perspicacité et la qualité des solutions techniques et financière proposées par notre partenaire TECHNIQUE SOLAIRE (abris climatiques et serres asymétriques, l'étude du coût de l'implantation pour ce type de cultures, la précocité de l'actinidia (1^o récolte dès la 3^o année de culture) et les volumes de récolte attendue à court, moyen et long terme, sont autant d'atouts qui nous permettent d'envisager un retour sur investissement rapide et une meilleure rentabilité sur nos exploitations.

L'abri climatique photovoltaïque et la serre asymétrique : Deux solutions techniques adaptées aux différentes variétés de Kiwis et un bienfait écologique pour tous.

- Une solution technique

La solution technique de l'abri climatique photovoltaïque développée par TECHNIQUE SOLAIRE consiste en une structure porteuse en acier galvanisé soutenant des filets de protection à plus de 4 mètres de hauteur ainsi que des panneaux solaires photovoltaïques au-dessus des filets.

Les panneaux photovoltaïques et les filets assurent une protection intégrale des Kiwis. Ils assurent la protection du verger contre les intempéries (grêle, gel, coups de chaud,). Le pourtour des abris est clos par des filets. L'ombrage fourni par les panneaux photovoltaïques est vital pour la culture du Kiwi (liane qui a besoin de 60% d'ombre).

La solution d'une serre asymétrique recouverte pour partie de panneaux photovoltaïques et entièrement fermée par des parois plastiques offrent la possibilité de cultiver une variété de Kiwis Rouges spécifiques à haut rendement et forte valeur ajoutée.

Panneaux photovoltaïques et kiwis, « une combinaison gagnante ». L'avantage est multiple pour l'exploitant agricole car ce type de « serre » permet non seulement de protéger les kiwis des aléas climatiques, de stabiliser le taux d'humidité en limitant l'évaporation de l'irrigation (économie), mais il permet surtout de réduire les risques d'attaque par la bactérie PSA (Bactériose), une bactérie dévastatrice qui colonise les branches des kiwis une fois que celles-ci sont fragilisées par les vents trop forts. Les conditions d'exploitations se trouvent donc nettement améliorées.

- Une véritable « Révolution Énergétique »

Si, comme nous venons de le démontrer, l'abri climatique photovoltaïque est réellement une solution technique qui offre aux agriculteurs de meilleures conditions d'exploitation de leurs vergers. Il est aussi important de souligner son concept novateur. En effet, l'idée de « réunir un véritable projet agricole avec un triple intérêt, économique, écologique et donc sociétale » marque un tournant dans l'approche agricole de notre partenaire TECHNIQUE SOLAIRE. Avec l'abri climatique photovoltaïque, TECHNIQUE SOLAIRE s'inscrit dans une véritable révolution énergétique.

- Un impact économique pour l'exploitant : réduction de l'investissement initial et des coûts d'exploitation

La mise en culture traditionnelle d'un champ de Kiwis est un investissement coûteux qui doit être amorti à moyen terme (minimum 10 ans),

En plus d'avantages techniques, les abris climatiques photovoltaïques et les serres asymétriques photovoltaïques ont un avantage économique essentiel : la vente de l'électricité produite par les panneaux photovoltaïques permet de financer la construction des abris (structure, filets, palissage) et l'acquisition des plants et évite ainsi à l'exploitant un investissement de départ trop important.

Ces coûts d'implantation représentent en moyenne 90% de l'investissement de départ. La réduction considérable de l'investissement initial permet d'avoir une production rentable dès Les premières récoltes, sans avoir à contracter d'emprunt sur plusieurs années. Pendant les années d'exploitation des vergers de Kiwis, les abris climatiques photovoltaïques permettent aussi de réduire les coûts de production : l'exploitant n'a plus besoin de souscrire à une assurance protégeant ses récoltes contre la grêle.

Ce projet va donc permettre à la SCEA Domaine de Roussanes de mettre en culture de nouvelles parcelles dans des conditions d'exploitation optimales, en réduisant considérablement l'investissement initial ainsi que les risques de pertes de production liés aux aléas climatiques.

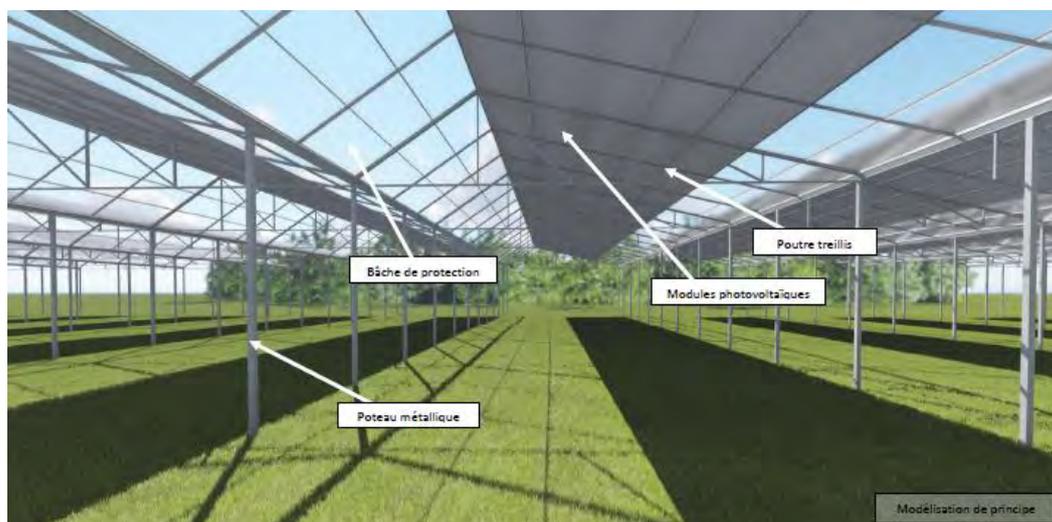
- Un projet agrivoltaïque à impact positif

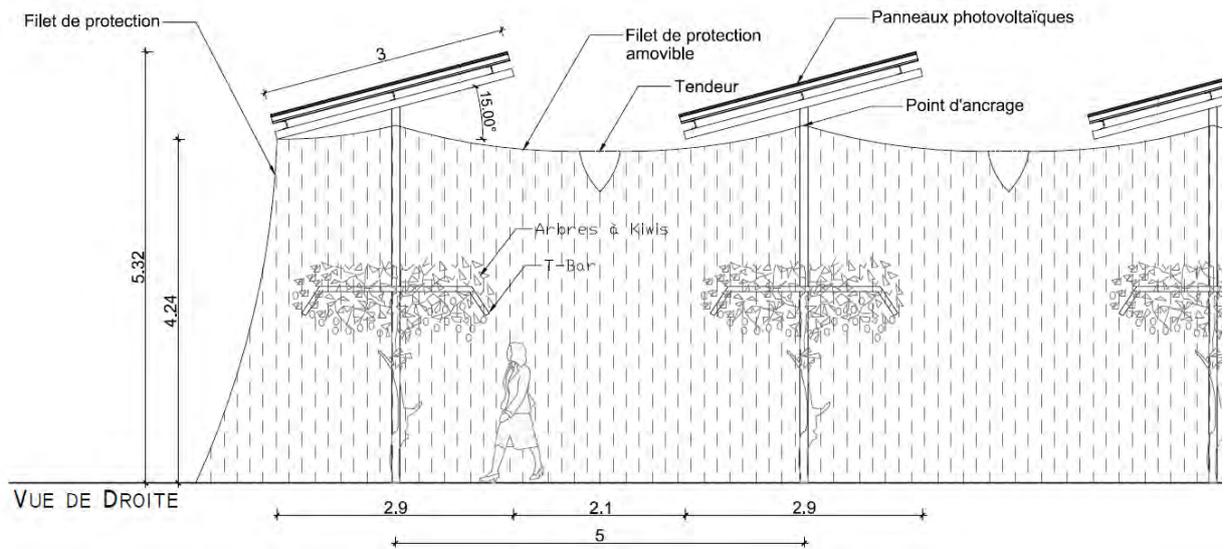
Ce projet est donc un moyen d'utiliser la production d'énergie renouvelable pour financer des infrastructures à vocation agricole, et permettre des améliorations techniques et économiques au sein d'une exploitation agricole.

L'électricité produite permet également d'alimenter le réseau électrique en énergie renouvelable faisant de la commune de CLAIRAC un territoire à énergie positive sur le département du Lot-et-Garonne.

Enfin, le projet générera des retombées fiscales pour les collectivités locales avec le paiement de L'Impôt Forfaitaire des Entreprises de Réseaux IFR chaque année.

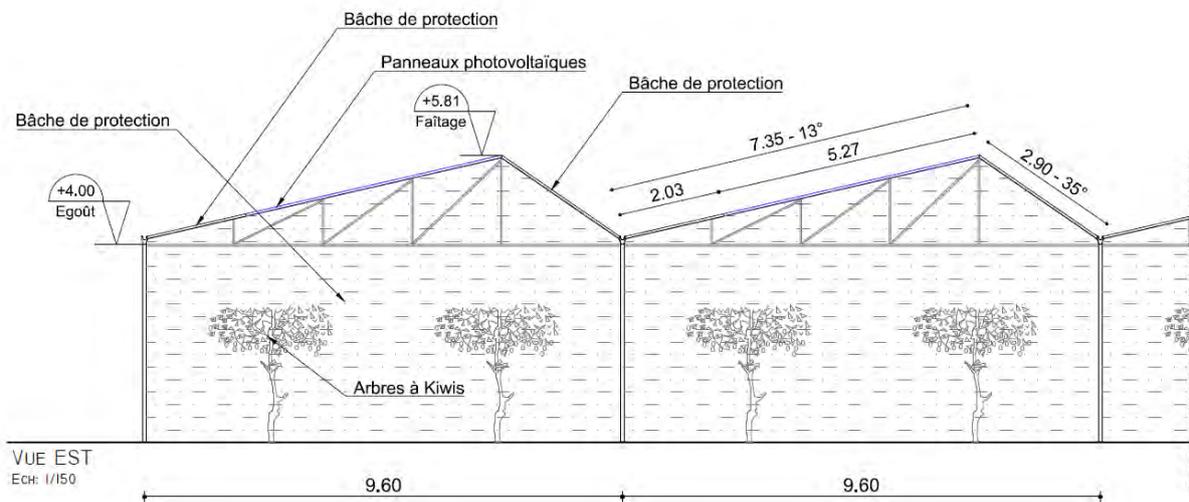
La structure de l'abri climatique photovoltaïque et de la serre asymétrique : visuels et données techniques





Les filets sont fixés à la structure au niveau du câble de faitage (point d'ancrage) en-dessous des panneaux solaires (hauteur de 4,25m) et sont reliés entre eux grâce à des tendeurs. Les tendeurs peuvent être détachés pour replier les filets sur le câble de faitage pour qu'ils ne s'usent pas pendant les périodes de l'année où les kiwis n'ont pas besoin d'être protégés.

La hauteur des filets et des panneaux solaires permet la circulation d'engins nécessaires à l'exploitation : tracteur, nacelles, ...



Le partenariat entre la SCEA Domaine de Roussanes et TECHNIQUE SOLAIRE

Le développement et la construction d'abris climatiques photovoltaïques et d'une serre asymétrique sur le site de Roussanes (Clairac) se font dans le cadre d'un bail à construction et d'un prêt à usage avec la société TECHNIQUE SOLAIRE.

Le projet est financé (hors mise en place d'équipements spécifiques à l'exploitant) par TECHNIQUE SOLAIRE avec des fonds propres et de la dette remboursée avec la revente de l'électricité produite par les panneaux pendant la durée du bail.

La SCEA Domaine de Roussanes profite du paiement d'une partie des coûts d'implantation des vergers et aura la jouissance à titre gratuit des abris climatiques pendant la durée du bail



Maitre d'œuvre :
TECHNIQUE SOLAIRE

26 rue Annet Segeron

86580 BIARD

Julien SOTO, Chargé de développement

Tél : 07 60 67 54 84

julien.soto@techniquesolaire.com



Romain Proux, Service Urbanisme

Tél : 06.64.95.52.44 / 05.49.56.01.19

romain.proux@techniquesolaire.com

Formulaire justifiant des constructions en Zone Agricole lors d'une demande de Permis de construire

Informations Générales

Nom (ou raison sociale) : SCEA Domaine de Roussames
Prénom (ou nom du gérant) : GUILIARDO Fabrice
Age : 53 ans
Téléphone : 06 42 94 01 98
Email : guyardofabrice@gmail.com

1. Données générales de l'activité de l'utilisateur

Votre activité :

- Exploitant agricole à titre principal n'exerçant aucune autre activité ;
 Exploitant agricole à titre principal exerçant une autre activité
Précisez laquelle :
 Exploitant agricole à titre secondaire exerçant une autre activité à titre principal
Précisez laquelle :

Statut de l'exploitation :

N° SIREN 239 034 931 000 15
N° Pacage : 471 762 52

Individuelle EARL GAEC SCEA Autres :
Raison Sociale : Domaine de Roussames

Adresse du siège d'exploitation Lieu-Dit : <u>Le Gabach</u> Commune : <u>47320 LAFITE 1 LOT</u>	Adresse du projet (si différente du siège d'exploitation) : <u>Roussames</u> Lieu-Dit : Commune : <u>47320 CLAIAC</u>
Adresse de l'habitation (si différente du siège d'exploitation) : Lieu-Dit : Commune :	
Distance (km) entre le siège d'exploitation et l'adresse du projet : <u>3</u>	
Distance (km) entre la résidence et l'adresse du projet :	

L'Exploitation Agricole :

Surface agricole utilisée (SAU) de l'exploitation9,50.....ha

Cette SAU est-elle plutôt : Dispersée Groupée

Les activités actuelles :

Cultures		ou	
Nature des cultures	Surface cultivée	Tonne	Volume
Maïs			
Blés			
Orges			
Avoine			
Seigle			
Prairie	0,5 hectares		
Autre ...			
Pruniers	9 hectares		

Elevage			
Type d'élevage	Nombre	Type d'élevage	Nombre
Bovins		Porcins	
Vaches allaitantes		Porcs à l'engrais	
Veaux		Porcs reproducteurs	
Génisses		Porcelets	
Taurillons		Volailles	
Bœuf		Poulets/Pouardes	
Vache laitière		Pintades/Chapons	
Caprins		Dindes	
Chèvres		Oies	
Chevreaux		Canards	
Chevrettes		Equins	
Ovins		Chevaux	
Brebis			
Agneaux/Agnelles			
Béliers			

Actuellement l'exploitation est-elle classée ICPE :

Non

Oui, Entourer le type : Autorisation / Déclaration / Enregistrement

2. Pour les demandes portant sur une construction de bâtiment agricole

Vos bâtiments actuels

Bâtiments existants	Utilisations actuelles	Surface m ²
Bâtiment 1		
Bâtiment 2		
Bâtiment 3		
Bâtiment 4		
Bâtiment 5		

Actuellement avez-vous :

- Du matériel stocké hors abri : Oui Non
- Du fourrage stocké hors abri : Oui Non
- Autres produits stockés hors abri : Oui Non

Le projet d'évolution de l'exploitation

La construction est-elle consécutive à une extension de l'exploitation : Oui Non

Si oui (préciser quelle activité et les informations relatives) :

Nature des cultures	Surface cultivée	ou	
		Tonne	Volume
Maïs			
Blés			
Orges			
Avoine			
Seigle			
Prairie			
Autre ...			

Elevage			
Type d'élevage	Nombre	Type d'élevage	Nombre
Bovins		Porcins	
Vaches allaitantes		Porcs à l'engrais	
Veaux		Porcs reproducteurs	
Génisses		Porcelets	
Taurillons		Volailles	
Bœuf		Poulets/Poulardes	
Vache laitière		Pintades/Chapons	
Caprins		Dindes	
Chèvres		Oies	
Chevreaux		Canards	
Chevrettes		Equins	
Ovins		Chevaux	
Brebis			
Agneaux/Agnelles			
Béliers			

Le projet de construction de bâtiment(s) :

Surface du (ou des) bâtiment(s) : N°1 22438 m² N°2 16902 m²

Destinations du (ou des) nouveau (x) bâtiment(s) (précisez la surface de chaque destination) :

Stockage matériel :m² Stockage fourrage : m²
Faire un listing dans la lettre de motivation *volume estimé : m³*

Animaux : m² Stockage céréales : m²
Type et nombre :

Autres : Préciser : Culture Kinwaï Jaunes et Rouges 39340 m²

Le projet de construction est-il destiné à remplacer un (ou plusieurs) bâtiment(s) ?

Oui Non

Distance par rapport au :

- Siège de l'exploitation :3000..... m
- Bâtiment(s) de l'exploitation : m
- Tiers : m

Justifier le choix d'implantation du bâtiment par rapport à l'exploitation :

Rénovation de Vergers et Diversification

Je soussigné, Guillaume Fabrice

Atteste l'exactitude des renseignements fournis.

A Lafitte sur Lot, le 26/04/2021

Signature :


Domaine de Roussane
le Gabach
47320 LAFITTE SUR LOT
Tél. +33 (0)6 42 94 01 98
SCEA au capital de 500 €
Siret 839 034 931 00015 - RCS
APE 0124Z



santé
famille
retraite
services

Dordogne, Lot et Garonne



MSA DLG, le 16 novembre 2020

Service Cotisations

Cotisations des Non Saliés

Votre interlocuteur : Nicole Karillos

Téléphone : 0553677777

Fax : 0553478038

Dossier : 839034931 (NS12)

SCEA DOMAINE DE ROUSSANES

ATTESTATION

Je soussigné, Directeur de la Caisse de MSA DORDOGNE, LOT ET GARONNE certifie que :

la société : SCEA DOMAINE DE ROUSSANES

dont le siège est situé : LD LE GABACH

47320 LAFITTE SUR LOT

relève de mon organisme sous le n° Siren : 839034931 depuis le 05/02/2019.

Elle est constituée de :

Nom Prénom Matricule	Date d'affiliation	Qualité
GUIJARRO FABRICE 1670533063573	05/02/2019	membre de société non salarié agricole à titre principal
GUIJARRO VANESSA 2730777284103	05/02/2019	membre de société non salarié agricole à titre principal

Attestation délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

A MSA DLG, le 16/11/2020

P/Le Directeur Général

Le Directeur Général





Dordogne, Lot et Garonne

santé
famille
retraite
services



en cours

MSA DLG, le 16 Novembre 2020

Exp: Adresse postale 7, place Général Leclerc 24012 Périgueux cedex
100001

Vos références à rappeler
Réf : 83903493100015
SCEA DOMAINE DE ROUSSANES
47 127
NS12

NKAN U42

SCEA DOMAINE DE ROUSSANES
LD LE GABACH
47320 LAFITTE SUR LOT

RELEVÉ D'EXPLOITATION

situation cadastrale au : 01/01/2020

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES											CARACT. MSA			LIEU-DIT / NOM DU PROPRIETAIRE		
COMPTES PROPRIETAIRES			IDENTIFICATION DES PARCELLES						SUPERFICIE		R.C REEL		Faire Valeur Culture Spécialisée (2)		Non Taxée (3)	
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	BTQ	Sub.Fisc CLASSE Groupe Culture	ANT	CULT CAD	Ha	A : Ca				EurosCts
(1)																
47	065	+	00146		ZN	0009		01	VE		283	10	24522	F		REY DE HAU
					ZN	0033		01	VE		189	20	16388	F		LA RIBERE
					ZN	0036		01	VE		026	30	2277	F		LA RIBERE
					ZN	0167		01	VE		226	55	19623	F		REY DE HAU
					ZN	0191		01	VE		163	90	14196	F		REY DE HAU
					ZN	0208		01	VE		054	86	4751	F		LA RIBERE
* TOTAL COMMUNE DE CLAIRAC											943	91	81757			TAMAYA
Parcellaire total											943	91	81757			
Total R.C. des terres taxées													81757			dont 0,00 en propriété

RENVOIS (1) O = Compte éclaté pour pluri-exploitation (2) M = Métairie D = Faire valeur direct F = Fermier ou occupant (3) 1 = Parcelle non taxée 2 = Compte partiellement non taxé

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de votre Mutualité Sociale Agricole.

Adresse postale
7, place Général Leclerc
24012 Périgueux cedex

Siège social
31, place Gambetta
24100 Bergerac

Tél : 05 53 67 77 77
dlg.msa.fr

folio 1/1
F1 P1
relexp11



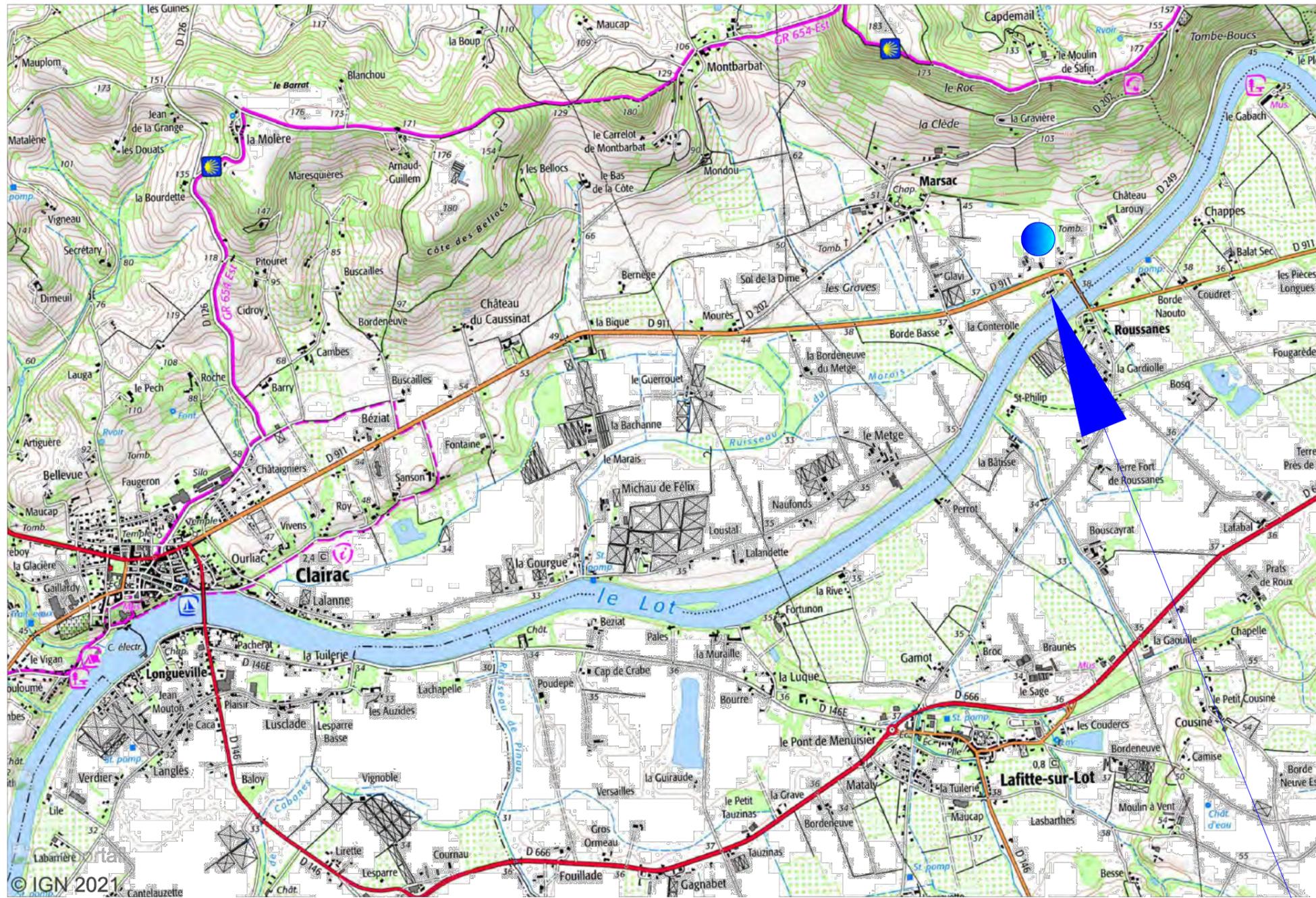
DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Michel Blanchon
Architecte DESA
7 route de Nouailly 86900 POUILLEY
Tél: 06 30 36 35 46
michel.blanchon.86@wanadoo.fr

Monsieur GUIJARRO

Lieu-dit : " Rey de Haut "
47 320 - CLAIRAC

**Construction d'une serre agricole avec
couverture photovoltaïques**

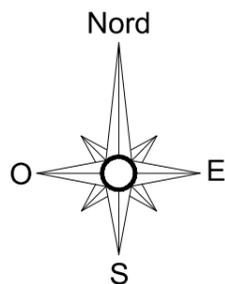


PROJET

19/04/2021 1/25000 RPR PC 1	Plan de situation - IGN	Construction d'une serre agricole avec couverture photovoltaïque	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouaillé / 85000 POISSIERS Tel: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr	
		Monsieur GUIJARRO Lieu-dit : " Rey de Haut " 47 320 - CLAIRAC			

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL



 Parcelles de l'exploitation
à proximité

 Limite de l'unité foncière concernée
par le projet

Département :
LOT ET GARONNE

Commune :
CLAIRAC

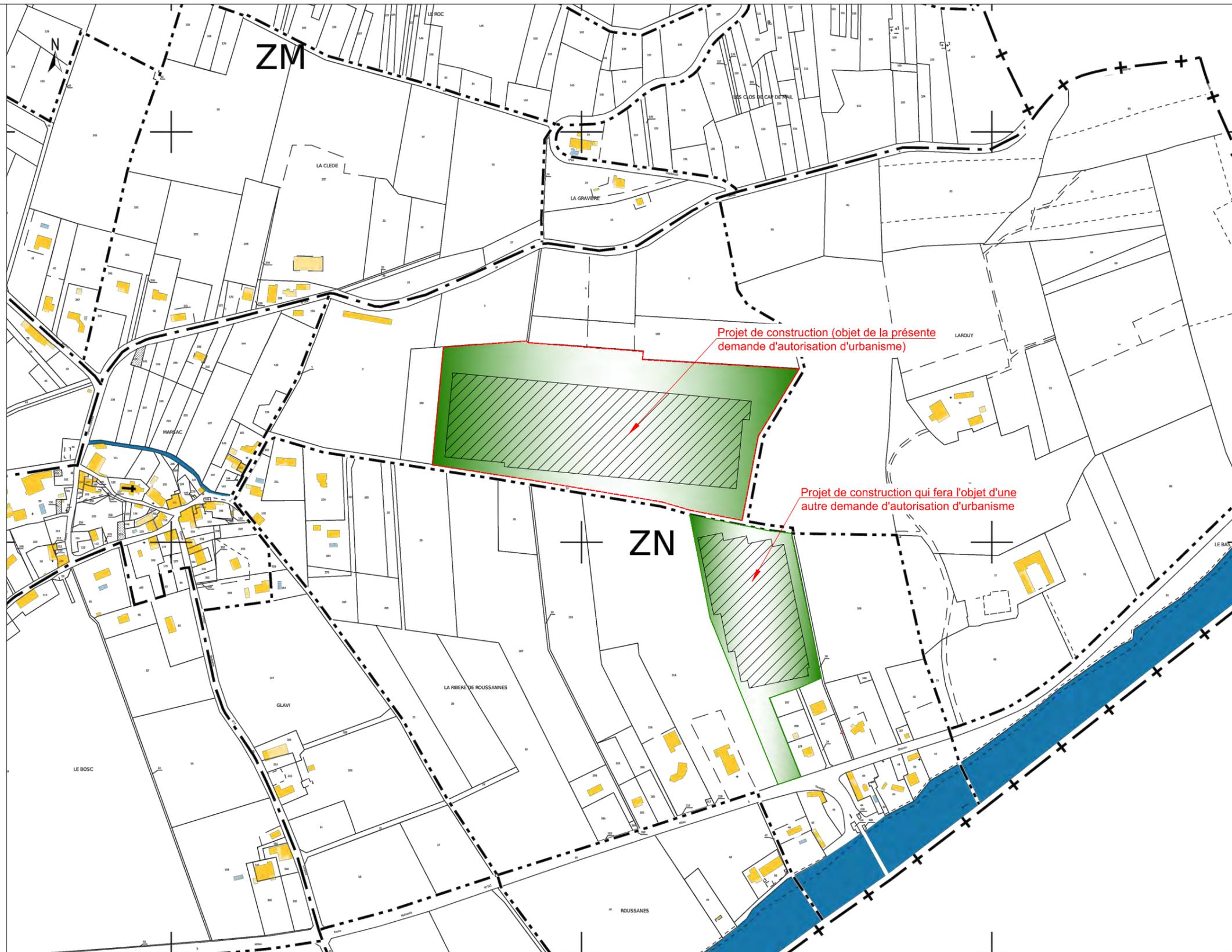
Section : ZN
Feuille : 000 ZN 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 14/04/2021
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
AGEN
Pôle de Topographie et de Gestion Cadastre
Centre des Finances Publiques 47921
47921 AGEN CEDEX 9
tél. 05 53 69 19 19 -fax



18/03/2021
1/5000
RPR
PC 1

Plan de situation

Construction d'une serre agricole avec couverture photovoltaïque

PC

Michel Blanchon
Architecte DESA
7 route de Nouaillé / 85000 POISSIERS
Tél: 06 30 36 35 46
michel.blanchon.86@wanadoo.fr

Monsieur GUIJARRO
Lieu-dit : " Rey de Haut "
47 320 - CLAIRAC

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

-  Aire de manoeuvre / Voie de circulation (5m)
-  Future division cadastrale
-  Terrain enherbé
-  Limites de propriété
-  Hauteur faitage+égout toit
-  Niveaux NGF - (Côtes IGN69)

Département :
LOT ET GARONNE

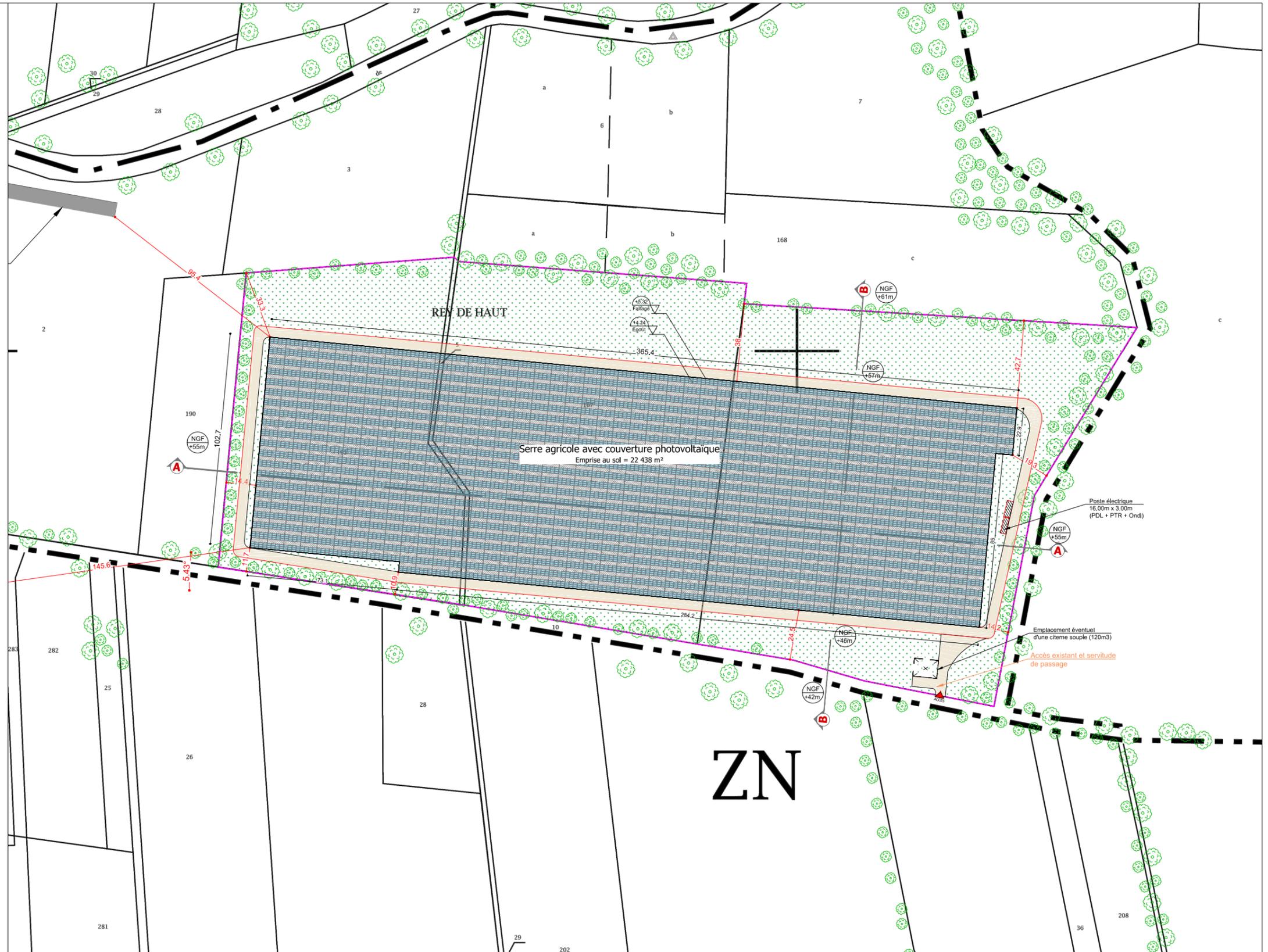
Commune :
CLAIRAC

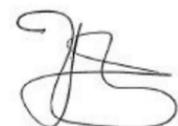
Section : ZN
Feuille : 000 ZN 01

Date d'édition : 14/09/2020
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
AGEN
Pôle de Topographie et de Gestion Cadastre
Centre des Finances Publiques 47921
47921 AGEN CEDEX 9
tél. 05 53 69 19 19 -fax



17/04/2021 1/2000 RPR PC 2	Plan de masse	Construction d'une serre agricole avec couverture photovoltaïque	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 rue de Nouail / 85000 POISSIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.85@wanadoo.fr 
		Monsieur GUIJARRO Lieu-dit : " Rey de Haut " 47 320 - CLAIRAC		

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

-  Aire de manoeuvre / Voie de circulation (5m)
-  Future division cadastrale
-  Terrain enherbé
-  Limites de propriété
-  Hauteur faitage+égout toit
-  Niveaux NGF - (Côtes IGN69)

Département :
LOT ET GARONNE

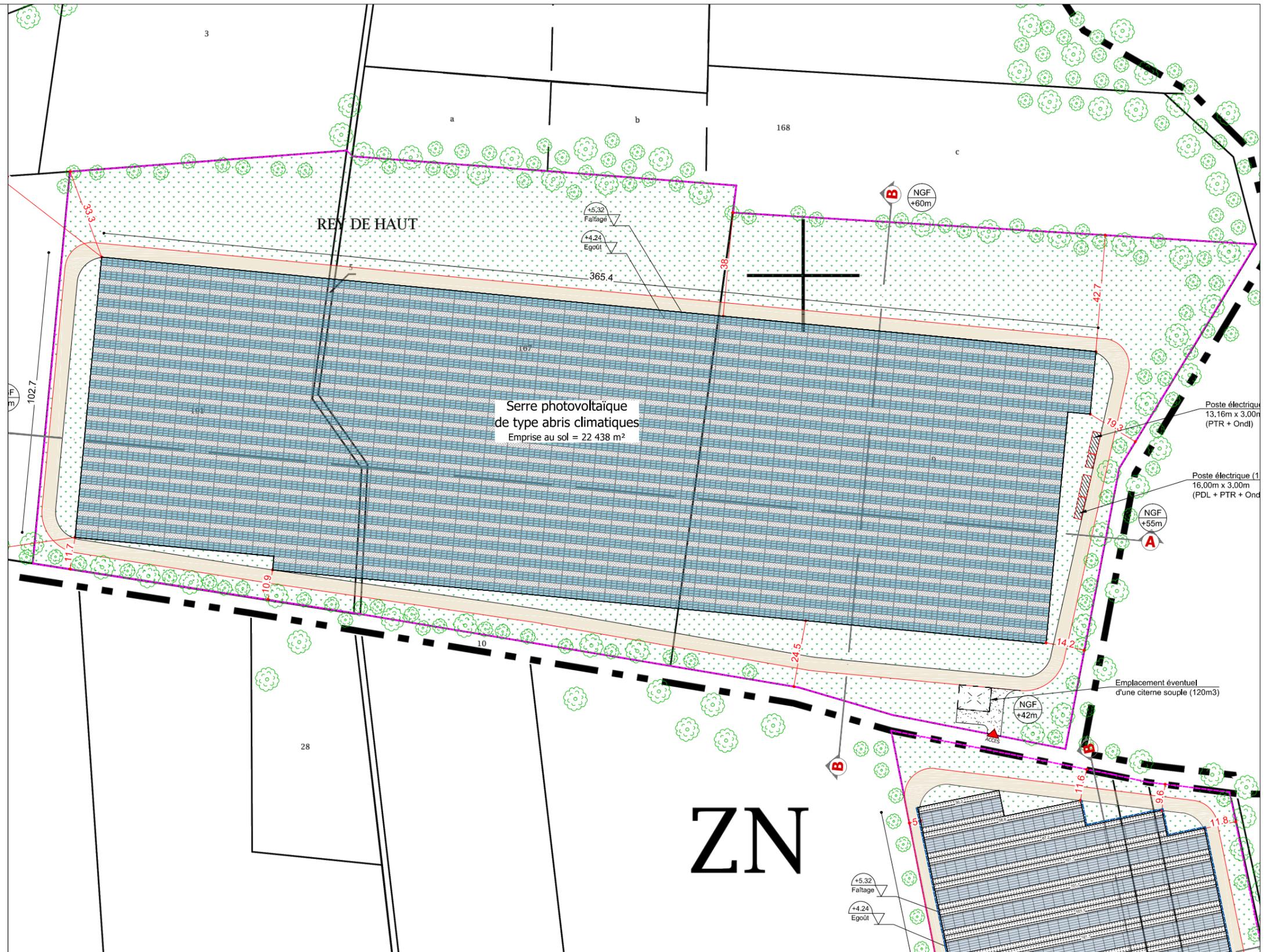
Commune :
CLAIRAC

Section : ZN
Feuille : 000 ZN 01

Date d'édition : 14/09/2020
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
AGEN
Pôle de Topographie et de Gestion Cadastre
Centre des Finances Publiques 47921
47921 AGEN CEDEX 9
tél. 05 53 69 19 19 -fax



10/07/2020	Plan de masse
1/1500	
RPR	
PC 2	

Construction d'une serre photovoltaïque de type abris climatiques

PC

Michel Blanchon
Architecte DESA
7 rue de Nouail / 80000 POISSIERS
Tél: 06 30 36 35 46
michel.blanchon.85@wanadoo.fr



Monsieur GUIJARRO
Lieu-dit : " Rey de Haut
" 47 320 - CLAIRAC

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

-  Aire de manoeuvre / Voie de circulation (5m)
-  Future division cadastrale
-  Terrain enherbé
-  Limites de propriété
-  Hauteur faitage+égout toit
-  Niveaux NGF - (Côtes IGN69)

Département :
LOT ET GARONNE

Commune :
CLAIRAC

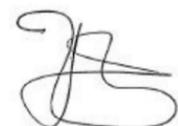
Section : ZN
Feuille : 000 ZN 01

Date d'édition : 14/09/2020
(fuseau horaire de Paris)

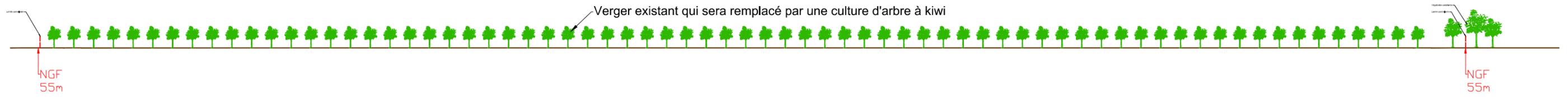
Coordonnées en projection : RGF93CC44

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
AGEN
Pôle de Topographie et de Gestion Cadastre
Centre des Finances Publiques 47921
47921 AGEN CEDEX 9
tél. 05 53 69 19 19 -fax

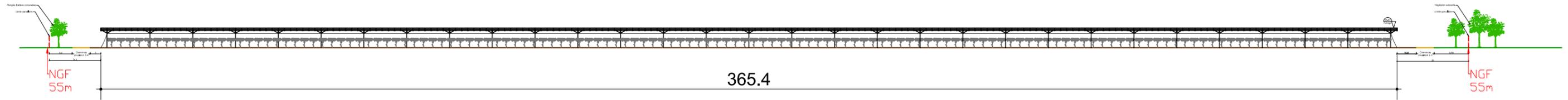


10/07/2020 1/1500 RPR PC 2	Plan de masse	Construction d'une serre agricole avec couverture photovoltaïque	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 rue de Nouail / 80000 POISSIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.85@wanadoo.fr 
		Monsieur GUIJARRO Lieu-dit : " Rey de Haut " 47 320 - CLAIRAC		
CE PLAN EST NOTRE PROPRIÉTÉ & NE PEUT ÊTRE COPIÉ OU COMMUNIQUÉ À DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ÉCRITE. IL SERA CONSIDÉRÉ COMME TACITEMENT APPRUVÉ SANS RÉSERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ÉCRITES DANS UN DÉLAI DE 15 JOURS À DATER DE SA DIFFUSION.				

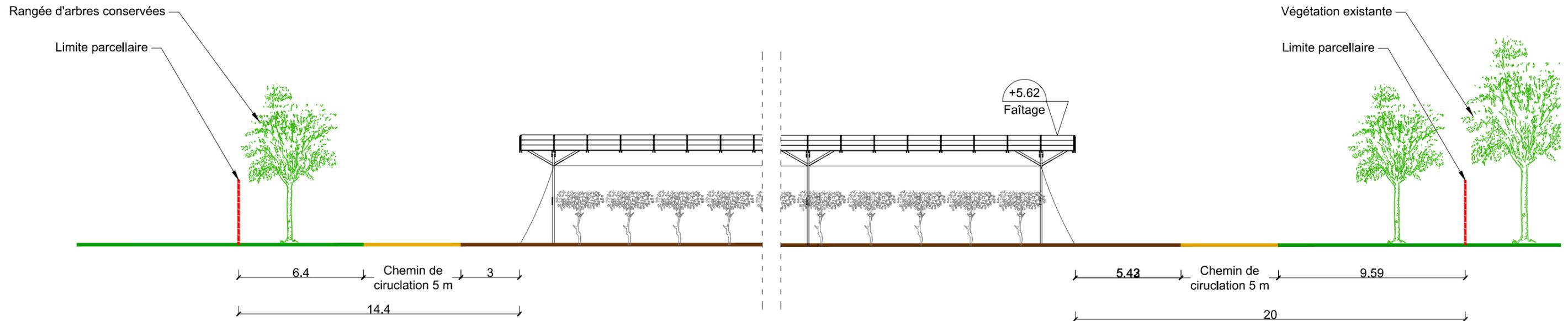
ETAT INITIAL - COUPE AA - Ech 1/1100



ETAT FINAL - COUPE AA - Ech 1/1100

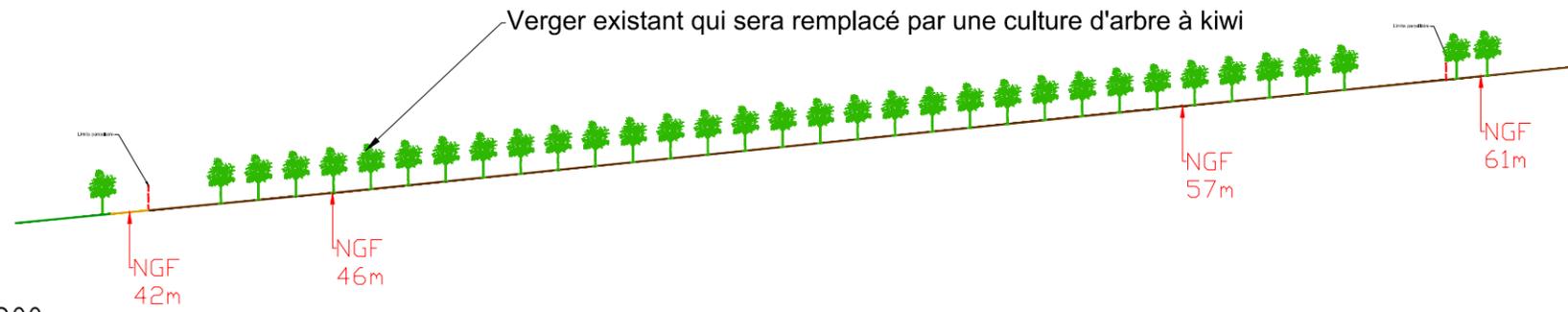


ETAT FINAL - COUPE AA - Ech 1/200

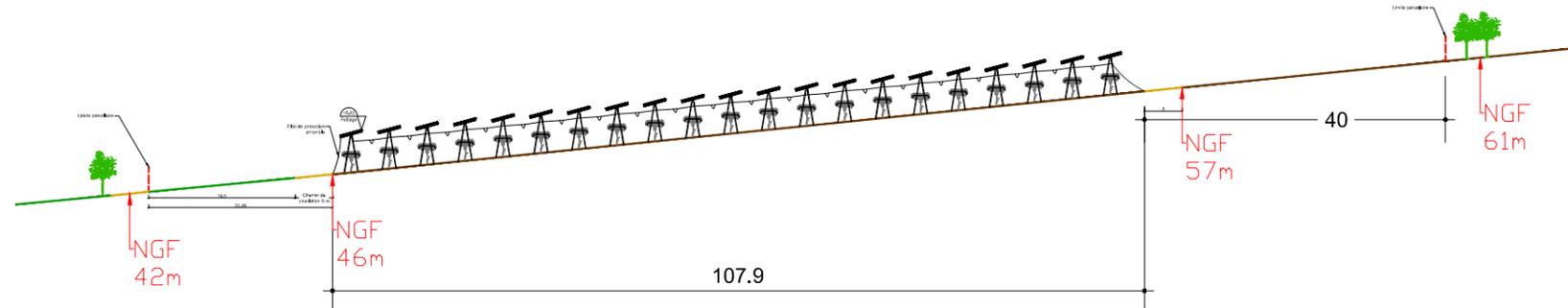


19/04/2021 1/1100 et 1/200 RPR PC 3	Plan de coupe terrain	Construction d'une serre agricole avec couverture photovoltaïque	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouailly / 85000 POISSIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr	
		Monsieur GUIJARRO			
		Lieu-dit : " Rey de Haut "			
		47 320 - CLAIRAC			
CE PLAN EST NOTRE PROPRIETE & NE PEUT ETRE COPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE. IL SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.					

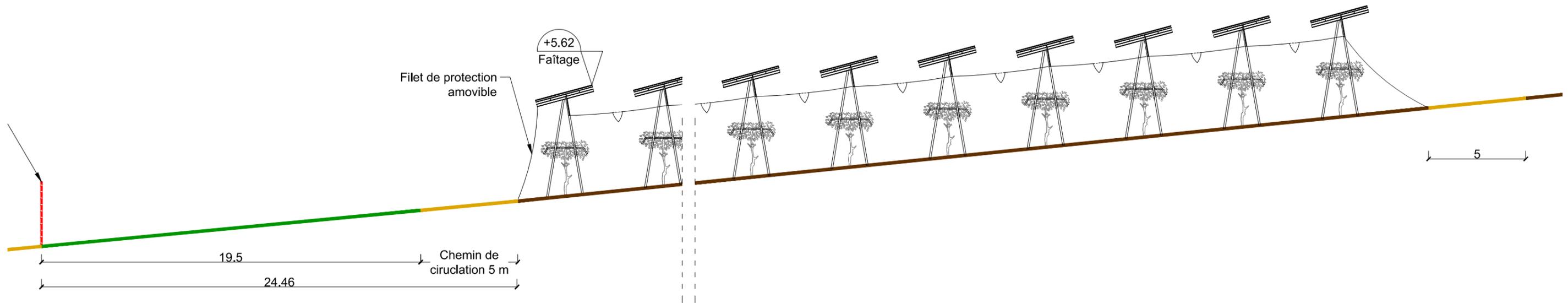
ETAT INITIAL - COUPE BB - ECH 1/900



ETAT FINAL - COUPE BB - ECH 1/900

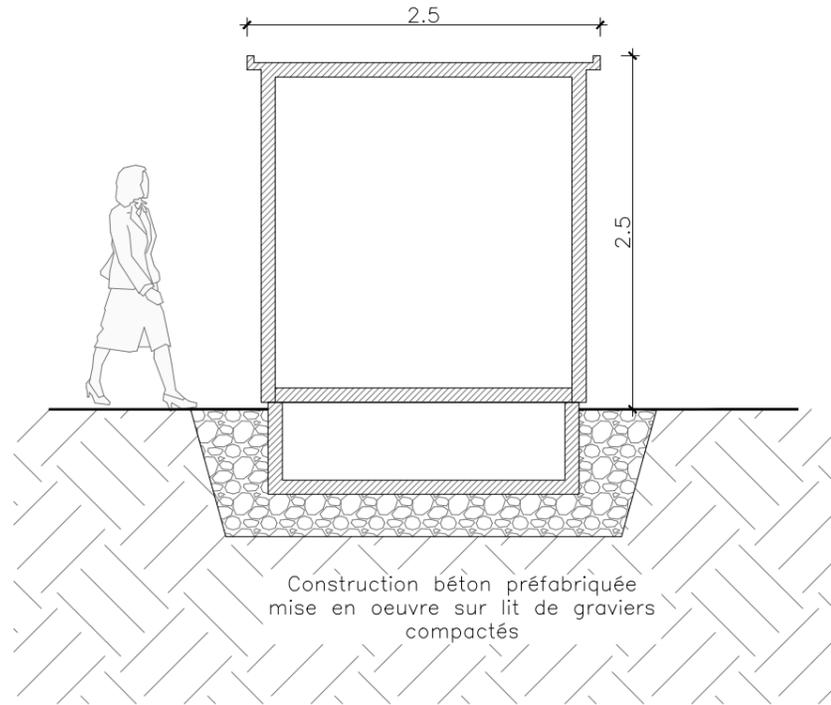


ETAT FINAL - COUPE BB - ECH 1/200

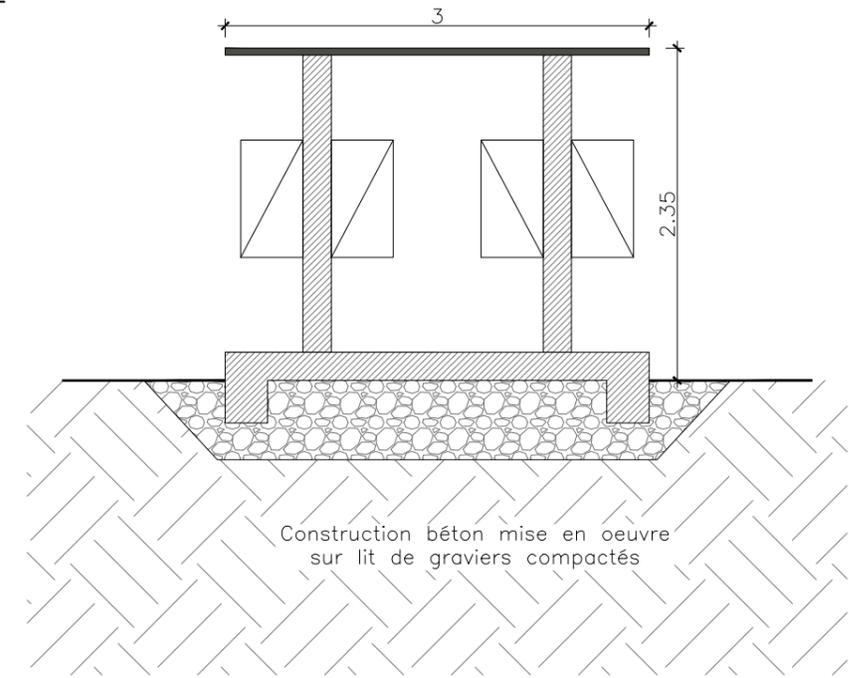


19/04/2021 1/900 et 1/200 RPR PC 3	Plan de coupe terrain	Construction d'une serre agricole avec couverture photovoltaïque	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouailly / 85900 POISSIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.85@wanadoo.fr	
		Monsieur GUIJARRO Lieu-dit : " Rey de Haut " 47 320 - CLAIRAC			
CE PLAN EST NOTRE PROPRIETE & NE PEUT ETRE COPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE. IL SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.					

PTR + PDL : COUPE TRANSVERSALE DE PRINCIPE



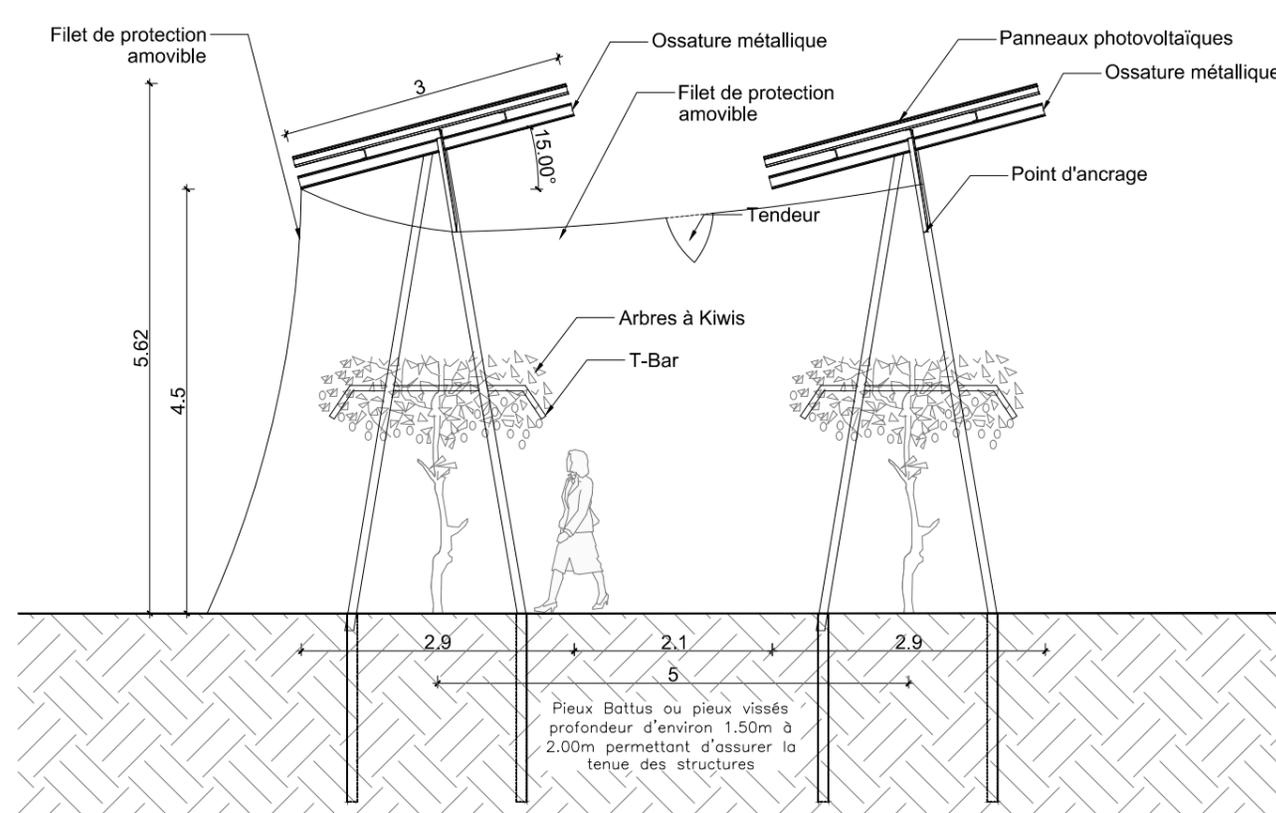
SUPPORT ONDULEURS : COUPE TRANSVERSALE DE PRINCIPE



Les modèles du poste de transformation et livraison (PTR + PDL) et le support des onduleurs (Ondl) sont donnés à titre indicatif. L'aspect extérieur est susceptible d'évoluer. Les dimensions et teintes resteront similaires.

Le choix définitif du type de fondation et leur profondeur (environ 2m) seront validés par le bureau d'étude technique et l'entreprise suivant les préconisations de l'étude de sol.

STRUCTURES : COUPE TRANSVERSALE DE PRINCIPE



20/04/2021 1/50 et 1/75 RPR PC 3	Plan de coupe des constructions	Construction d'une serre agricole avec couverture photovoltaïque	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouail / 85000 POISSIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr	
		Monsieur GUIJARRO			
		Lieu-dit : " Rey de Haut "			
		47 320 - CLAIRAC			
CE PLAN EST NOTRE PROPRIETE & NE PEUT ETRE COPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE. IL SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.					

	Construction d'une serre agricole avec couverture photovoltaïque 47320 - CLAIRAC
PC 4	NOTICE DESCRIPTIVE DU PROJET
	 <div style="display: inline-block; text-align: left; margin-top: 5px;"> <p>Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouaillé / 86000 POISSIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr</p> </div>



Modélisation de principe

Emprise au sol : 22 438 m²

I. ETAT INITIAL DU TERRAIN :

Le projet de construction se situe sur la commune de CLAIRAC (47320), au lieu-dit « Rey de Haut ».

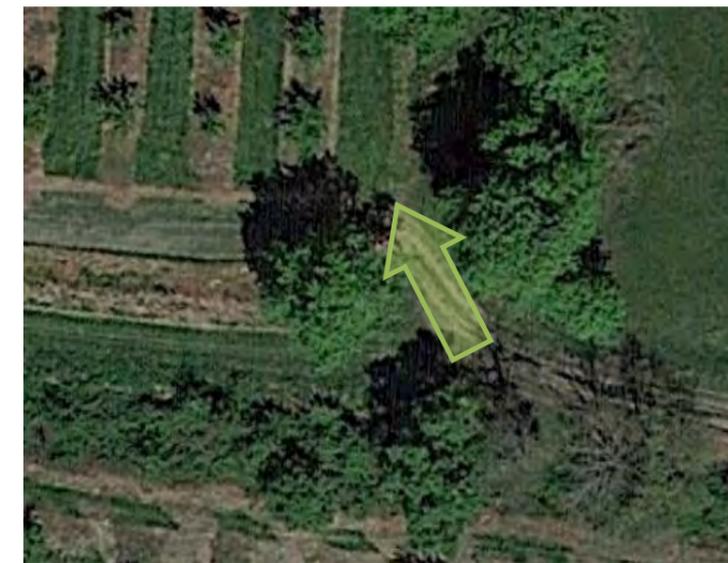
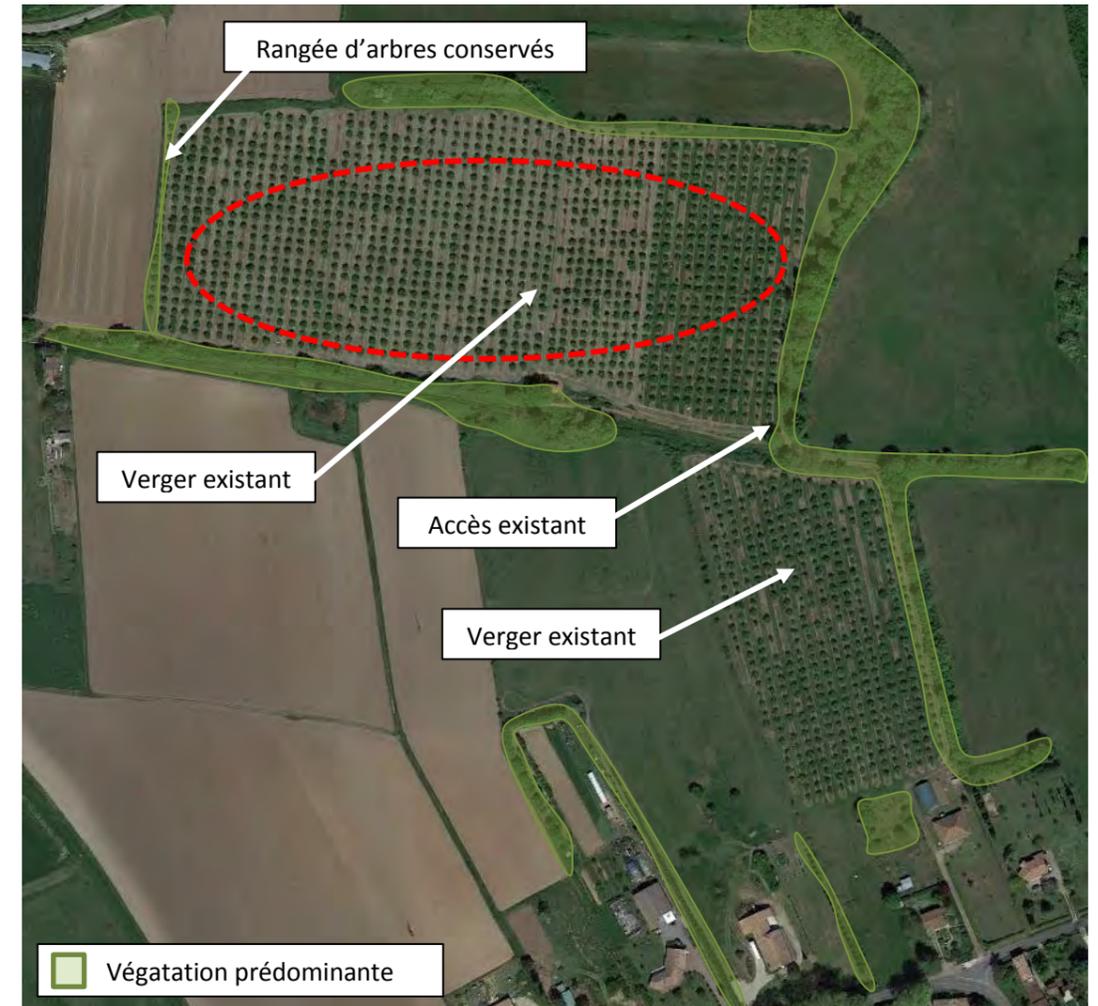
Situé à l'Est de la commune, entre parcelles arboricoles et parcelles agricoles, le projet s'inscrit dans un paysage à dominance rurale (cf. vue satellite).

L'unité foncière est en partie dissimulée par la végétation existante, et éloigné des habitations tierces ainsi que de la route département n°202, ce qui permettra d'isoler le projet et évitera de potentielles nuisances visuelles inhérentes à l'activité.

L'extrait cadastral servant de plan de situation (PC1), donne des indications d'environnement éloigné (densité des constructions proches...).

Les photographies et éléments PC6 et PC7-8 de la présente demande permettent d'apprécier l'ambiance du paysage rapproché (les angles de prises de vues sont repérés sur le plan de localisation des photos).

Le terrain est actuellement utilisé pour de la culture arboricole (Prunier Dante) et possède un accès qui est existant depuis l'angle Sud-est de l'unité foncière (voir photo cf.). L'accès au terrain restera inchangé.



I. IMPLANTATION DU PROJET :

La serre photovoltaïque de type abris climatiques sera implantée sur les parcelles n°36, 208 et 33 de la section ZN au lieu-dit « Rey de Haut» sur la commune de CLAIRAC.

Elle permettra à l'exploitant de diversifier sa production en créant un verger d'arbre fruitier (kiwi jaune) sous serre de type abris climatiques. (Voir dossier agricole)

L'implantation du projet sera réalisée en respectant au mieux l'alignement des parcelles.

La construction s'implantera en zone A (agricole), qui permet les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole. Le règlement du plan local d'urbanisme de la commune sera appliqué et respecté.

II. INSERTION DANS SON ENVIRONNEMENT :

La topographie du terrain ne sera pas modifiée car ce type de construction (structure légère) permet de s'adapter au terrain (PC3).

La construction sera en retrait de l'emprise publique (route et départementale) ainsi que des habitations tierces.

Le volume général des constructions sera simple et sobre, les matériaux utilisés seront en harmonie avec l'environnement proche (PC6-7-8).

La végétation naturelle à proximité immédiate permettra de couper la visibilité du projet depuis la route départementale.

Toutes la végétation présente en périphérie de l'unité foncière sera conservé (espace boisé classé et les éléments constitutif de la trame verte et bleue).

III. RESEAUX :

❖ Alimentation :

Pour le bon fonctionnement de la couverture photovoltaïque, un poste électrique sera implanté à proximité du projet.

Le poste sera composé d'un poste de transformation, du point de livraison du gestionnaire de réseaux et d'un support pour les onduleurs, le poste aura une emprise au sol de 44.00 m² et une surface plancher de 15.96 m².

❖ Raccordement :

Le projet ne nécessitera pas raccordement électrique en soutirage.

En revanche l'électricité produite par les panneaux photovoltaïques ayant vocation à être réinjectée sur le réseau, une demande de raccordement sera effectuée auprès du gestionnaire de réseaux en temps voulu, pour une puissance d'injection de 4.5 MWc. La centrale photovoltaïque sera raccordée au réseau électrique par le gestionnaire de réseaux, au point d'injection déterminé par l'étude de raccordement effectuée auprès du gestionnaire de réseaux.

❖ Evacuation :

Les eaux pluviales ne seront pas collectées par le projet, et seront naturellement drainées par les parcelles comme à l'état existant.

I. LUTTE CONTRE L'INCENDIE :

Un emplacement est prévu pour implanter une citerne souple qui pourra être utilisé comme défense incendie selon les prescriptions du SDIS.

Un chemin périphérique au projet sera créé permettant de faire le tour des serres. (voir PC2)

L'accès au terrain est existant et carrossable pour permettre l'accès aux véhicules de secours.

Toutes les prescriptions du SDIS seront respectées.



IV. FUTURE DIVISION CADASTRALE :

La construction du projet par la société TECHNIQUE SOLAIRE pour le compte de Monsieur GUIJARRO fera l'objet d'un bail à construction. Monsieur GUIJARRO restera propriétaire de l'ensemble des parcelles mais donnera à bail à TECHNIQUE SOLAIRE la zone correspondant à l'emprise du projet pour construire la serre.

Les parcelles sur lesquelles sera implanté le projet feront l'objet d'une division cadastrale avant le début des travaux et la signature du bail : la parcelle issue de la division correspondra à l'emprise du projet augmentée d'une bande de 5 mètres de manière à ce que le bail à construction ne porte que sur cette emprise et non sur la totalité des parcelles concernées. (Localisation présente sur le Plan de masse)

En l'application de l'article R-442-1 a) cette division cadastrale ne sera soumise ni à déclaration préalable ni à permis d'aménager.

A noter que le projet ne comportera pas de voie ou d'espace commun.

II. DESCRIPTIF DE LA SERRE :

❖ Mode constructif :

Les serres photovoltaïques de type abris climatiques sont constituées d'une structure porteuse en acier galvanisé soutenant des filets de protection à plus de 4 mètres de hauteur ainsi que des panneaux photovoltaïques au-dessus des filets.

Les panneaux photovoltaïques et les filets assurent une protection intégrale de la culture, contre les intempéries (grêle, gel, coups de chaud, ...).

Les dimensions en hauteur seront au minimum de 4,24 m en partie basse et de 5,32 m en partie haute.

La largeur d'une structure est de 1,93 m (projetée au sol).

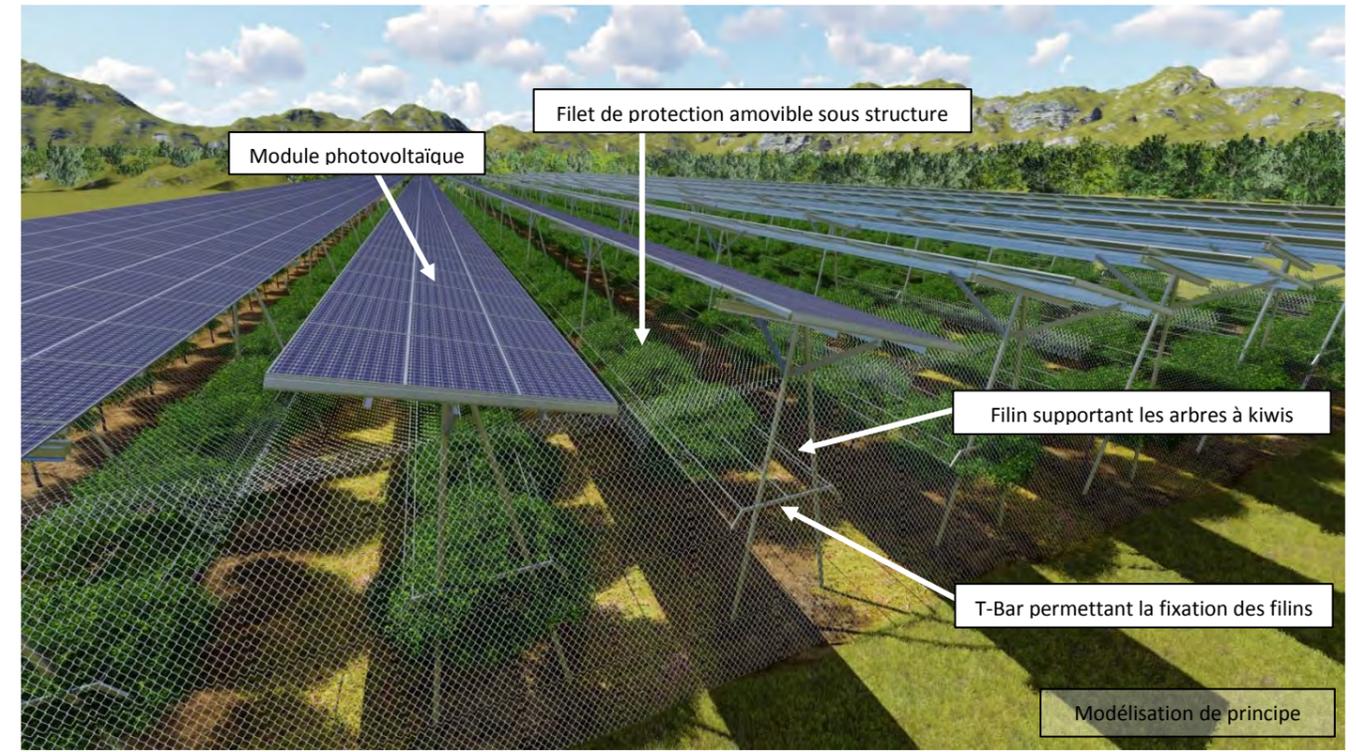
La longueur des structures s'adapte en fonction de la forme de la parcelle.

Il n'y aura pas de terrassement particulier car il s'agit d'une structure légère.

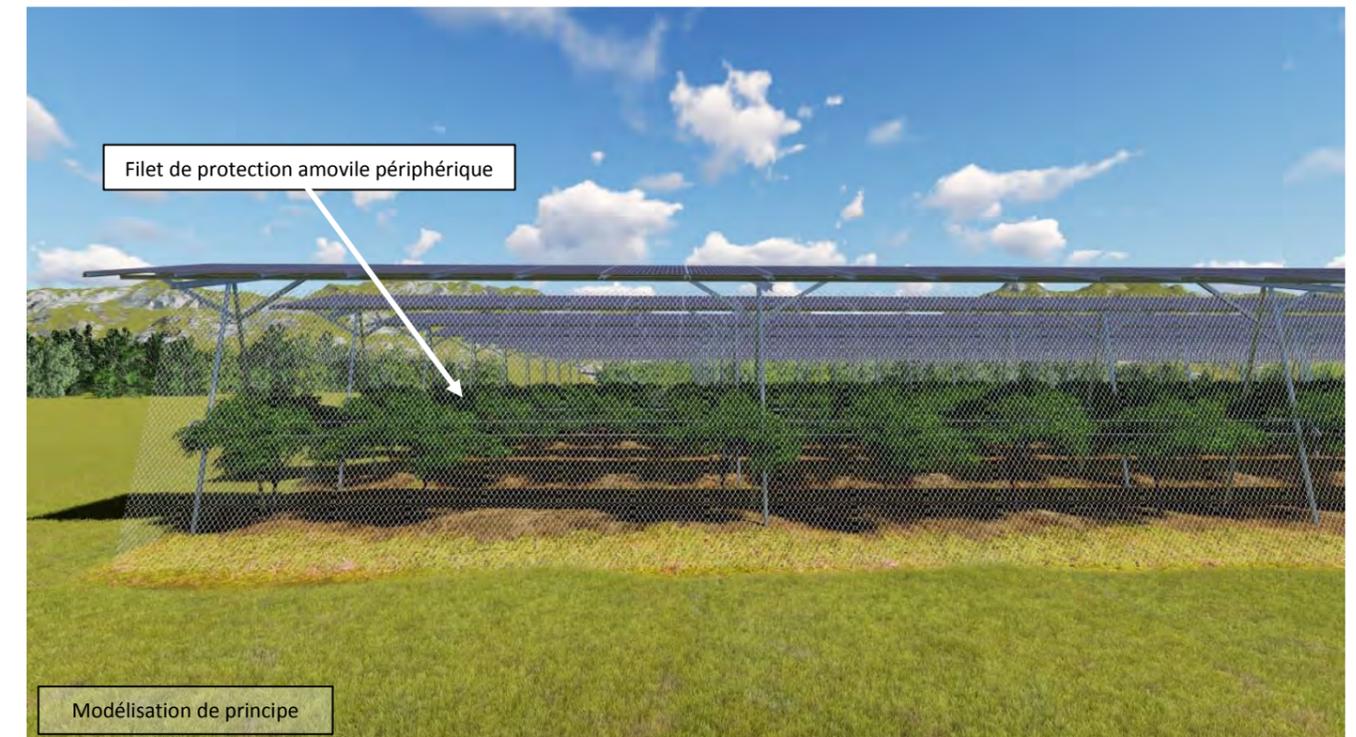
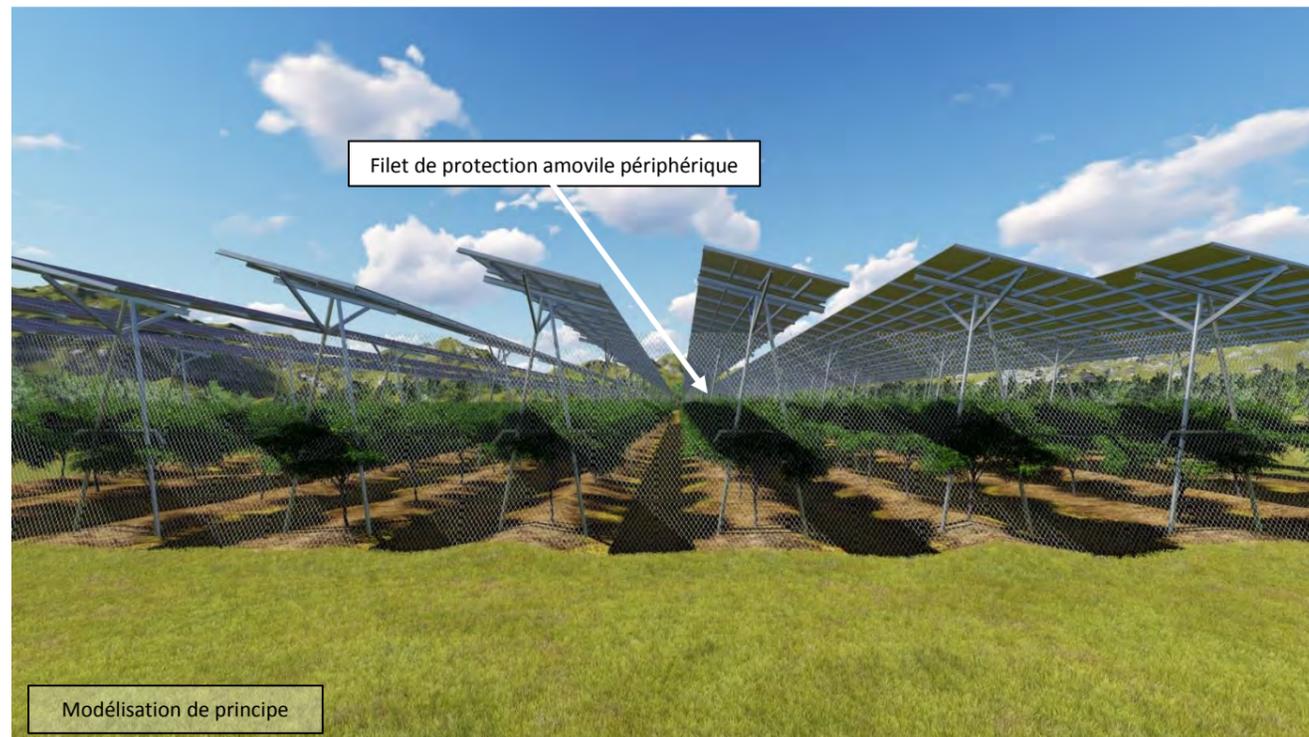
Les fondations seront donc uniquement localisées sous les poteaux et pourront s'adapter à la topographie.

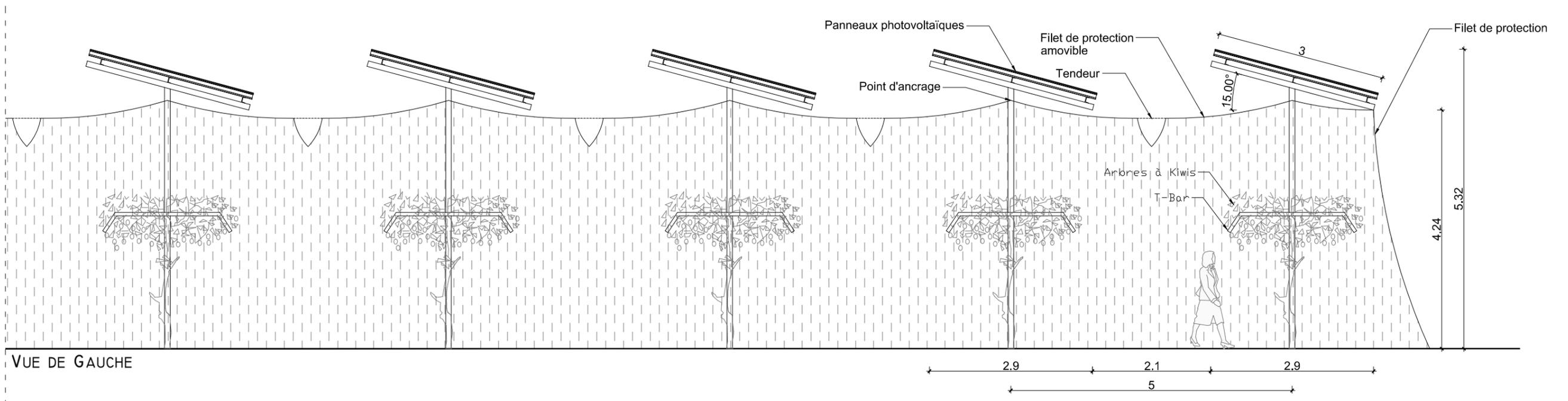
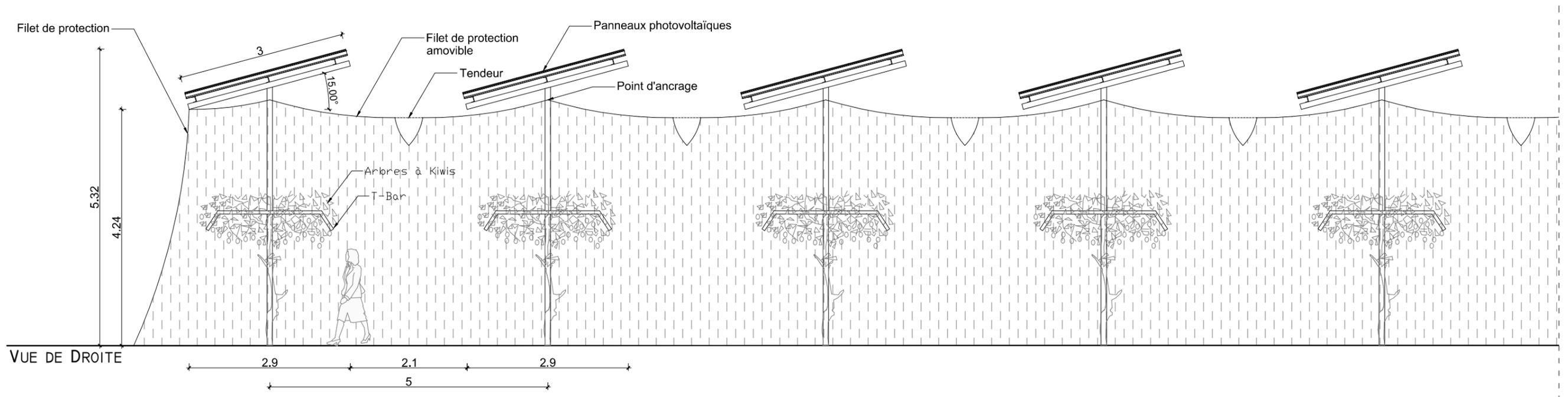
Le reste de la surface restera en culture et le projet n'a donc pas pour but d'imperméabiliser le terrain.

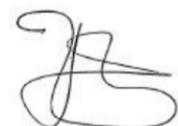
Les fondations assurant l'ancrage au sol et la stabilité des structures seront en pieux battus ou pieux vissés à une profondeur d'environ 1.50m à 2.00m suivant les préconisations de l'étude de sol.

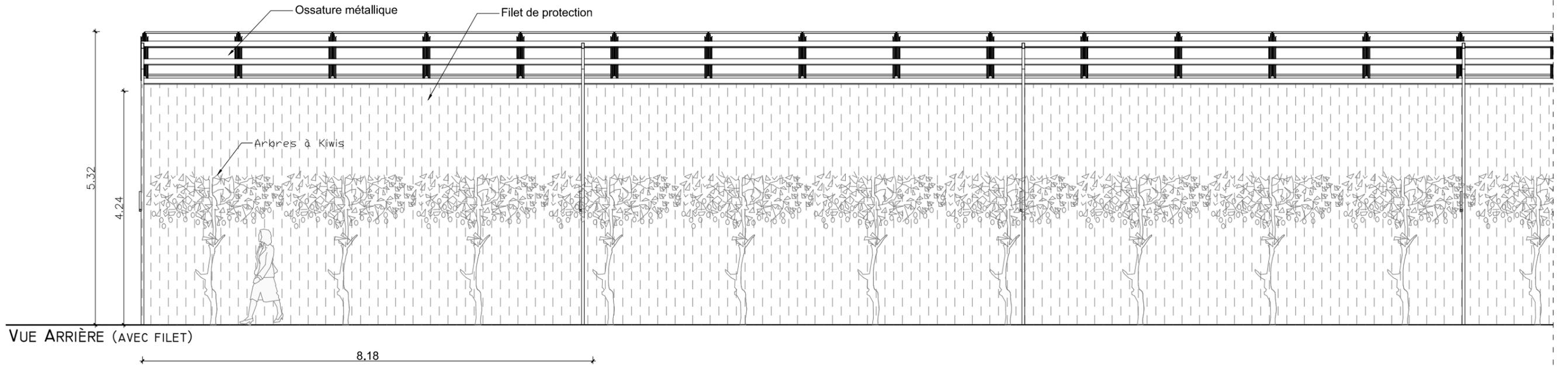
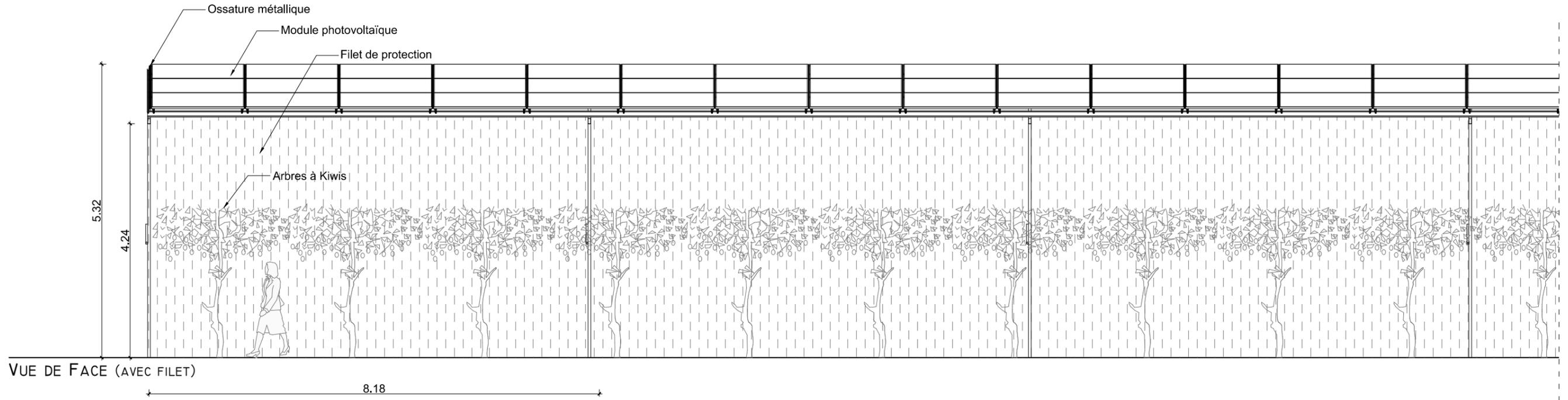


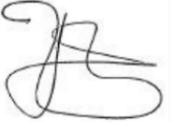
L'emprise au sol total de la serres photovoltaïques de type abris climatiques sera de 22 438 m².



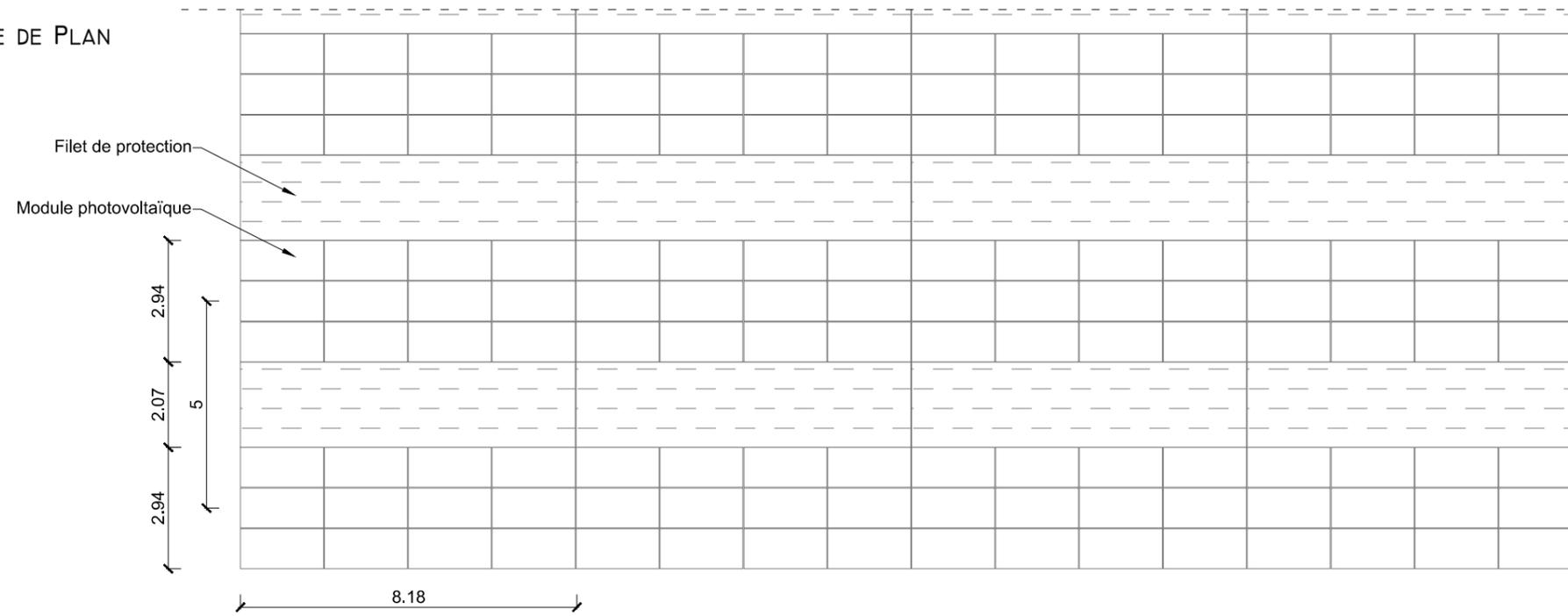


14/04/2021	Façades - Structures	Construction d'une serre agricole avec couverture photovoltaïque	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouail / 85000 POISSIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.85@wanadoo.fr	
1/75					
RPR					
PC 5					
		Monsieur GUIJARRO Lieu-dit : " Rey de Haut " 47 320 - CLAIRAC			
CE PLAN EST NOTRE PROPRIETE & NE PEUT ETRE COPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE. IL SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.					



14/04/2021	Façades - Structures	Construction d'une serre agricole avec couverture photovoltaïque	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouail / 85000 POISSIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr	
1/75					
RPR					
PC 5					
		Monsieur GUIJARRO Lieu-dit : " Rey de Haut " 47 320 - CLAIRAC			
CE PLAN EST NOTRE PROPRIETE & NE PEUT ETRE COPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE. IL SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.					

VUE DE PLAN



PERSPECTIVE DE PRINCÍPE

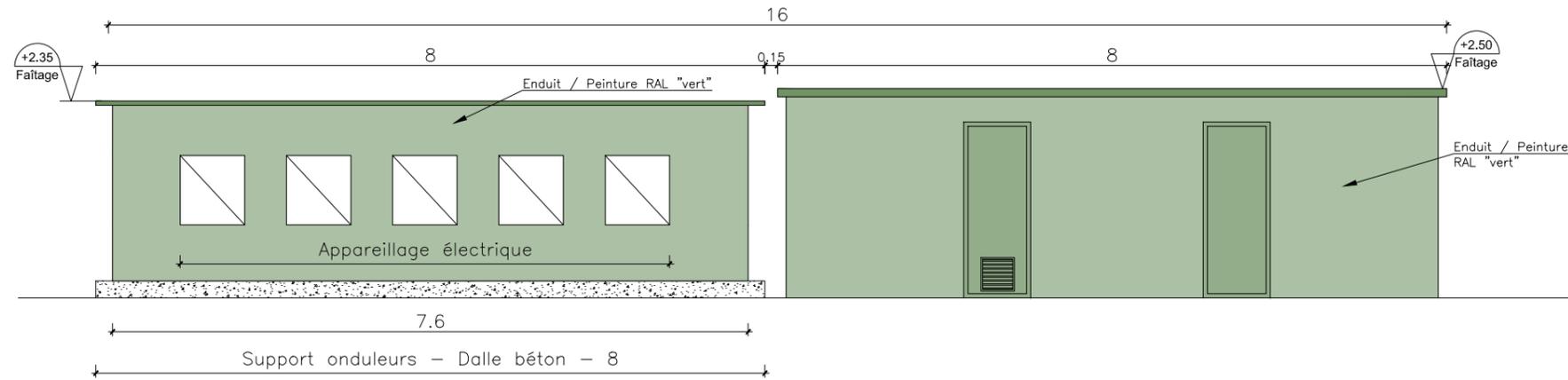


PERSPECTIVE DE PRINCÍPE

14/04/2021	Façades - Structures	Construction d'une serre agricole avec couverture photovoltaïque	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouailly / 85000 POISSIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr	
1/200					
RPR					
PC 5					
		Monsieur GUIJARRO Lieu-dit : " Rey de Haut " 47 320 - CLAIRAC			
CE PLAN EST NOTRE PROPRIETE & NE PEUT ETRE COPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE. IL SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.					

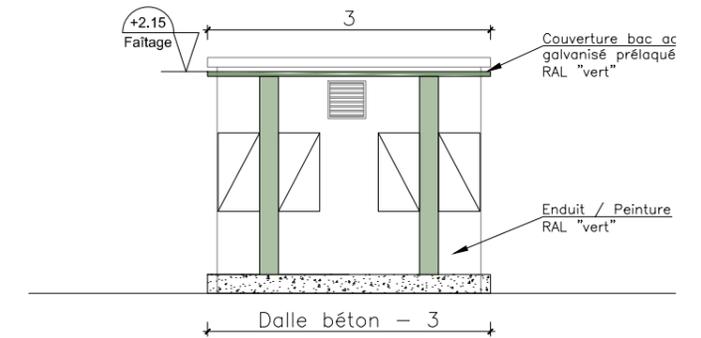
POSTE ELECTRIQUE (1 ET 2)

VUE DE FACE



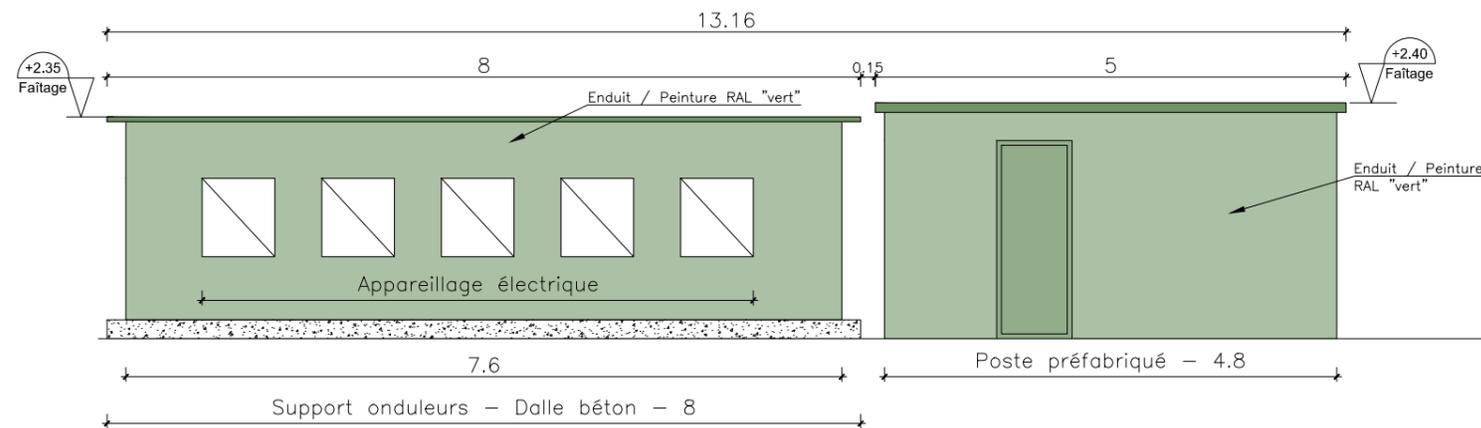
POSTE ELECTRIQUE (1, 2, 3 ET 4)

VUE DE GAUCHE

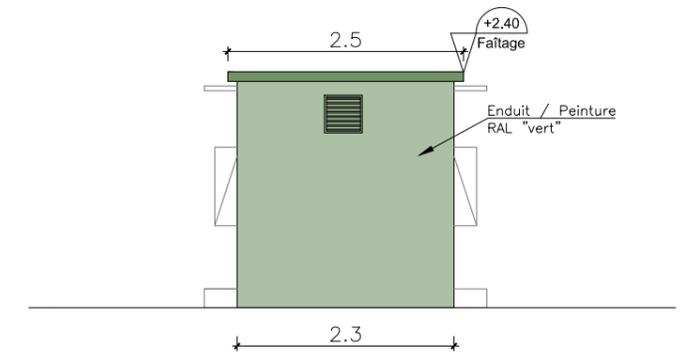


POSTE ELECTRIQUE (3 ET 4)

VUE DE FACE



VUE DE DROITE



Le modèle du support des onduleurs est donné à titre indicatif. L'aspect extérieur est susceptible d'évoluer suivant les appels d'offre. Les dimensions et teintes resteront similaires.

Le modèle du poste de transformation et de livraison est donné à titre indicatif. L'aspect extérieur est susceptible d'évoluer suivant les appels d'offre. Les dimensions et teintes resteront similaires.

14/04/2021	Façades - PTR et PDL	Construction d'une serre agricole avec couverture photovoltaïque	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouail / 85000 POISSIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr	
1/50					
RPR					
PC 5					
		Monsieur GUIJARRO Lieu-dit : " Rey de Haut " 47 320 - CLAIRAC			
CE PLAN EST NOTRE PROPRIETE & NE PEUT ETRE COPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE. IL SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.					

LOCALISATION DES PRISES DE VUES



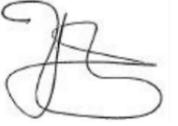
05/05/2021	Localisation des prises de vues	Construction d'une serre agricole avec couverture photovoltaïque	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouail / 85000 POISSIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr	
RPR					
PC 6-7-8					
		Monsieur GUIJARRO Lieu-dit : " Rey de Haut " 47 320 - CLAIRAC			
CE PLAN EST NOTRE PROPRIETE & NE PEUT ETRE COPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE. IL SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.					

VUE I - AVANT



VUE I - APRÈS



05/05/2021	Photos - Insertions	Construction d'une serre agricole avec couverture photovoltaïque	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouail / 85000 POISSIERS Tel: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr	
RPR					
PC 6-7					
		Monsieur GUIJARRO Lieu-dit : " Rey de Haut " 47 320 - CLAIRAC			
CE PLAN EST NOTRE PROPRIETE & NE PEUT ETRE COPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE. IL SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.					

VUE 2 - AVANT



VUE 2 - APRÈS



05/05/2021	Photos - Insertions	Construction d'une serre agricole avec couverture photovoltaïque	PC	Michel Blanchon	
RPR				Architecte DESA	
PC 6-7				7 route de Nouail / 85900 POISSIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr	
		Monsieur GUIJARRO			
		Lieu-dit : " Rey de Haut "			
		47 320 - CLAIRAC			
<small>CE PLAN EST NOTRE PROPRIETE & NE PEUT ETRE COPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE. IL SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.</small>					

VUE 3 - AVANT



VUE 3 - APRÈS



05/05/2021	Photos - Insertions	Construction d'une serre agricole avec couverture photovoltaïque	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouaill / 85000 POISSIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr	
RPR					
PC 8					
		Monsieur GUIJARRO Lieu-dit : " Rey de Haut " 47 320 - CLAIRAC			
<small>CE PLAN EST NOTRE PROPRIETE & NE PEUT ETRE COPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE. IL SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.</small>					



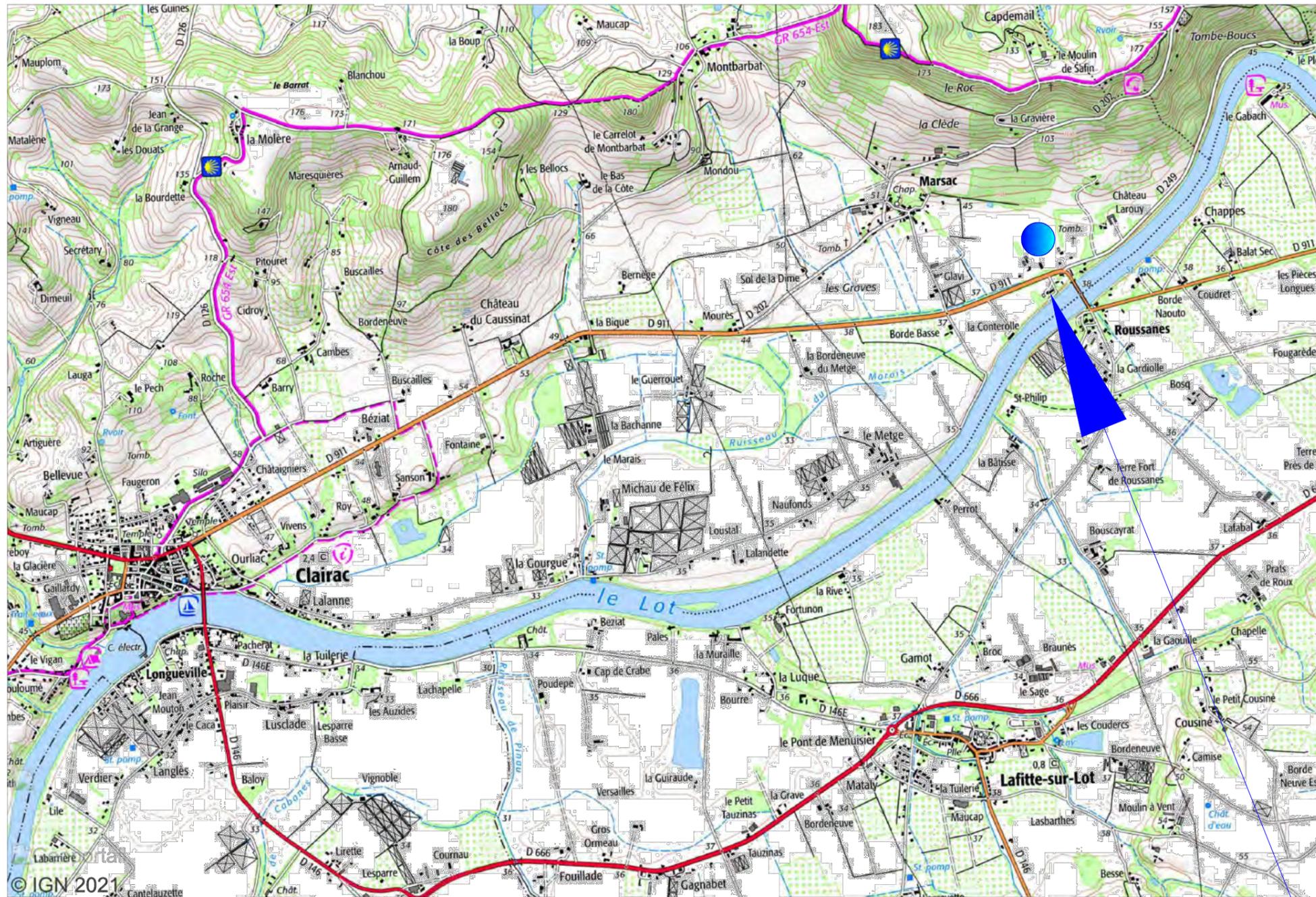
DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Michel Blanchon
Architecte DESA
7 route de Nouailly 86900 POUILLEY
Tél: 06 30 36 35 46
michel.blanchon.86@wanadoo.fr

Monsieur GUIJARRO

Lieu-dit : " La Ribere de Roussannes "
47 320 - CLAIRAC

**Construction d'une serre agricole avec
couverture photovoltaïques**

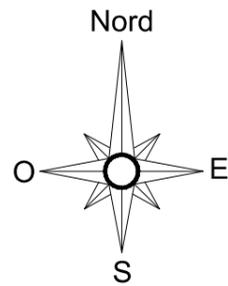


PROJET

19/04/2021 1/25000 RPR PC 1	Plan de situation - IGN	Construction d'une serre agricole avec couverture photovoltaïque	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouaillé / 85000 POISSIERS Tel: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr	
		Monsieur GUIJARRO Lieu-dit : "La Ribere de Roussanes" 47 320 - CLAIRAC			

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL



- Parcelles de l'exploitation à proximité
- Limite de l'unité foncière concernée par le projet

Département :
LOT ET GARONNE

Commune :
CLAIRAC

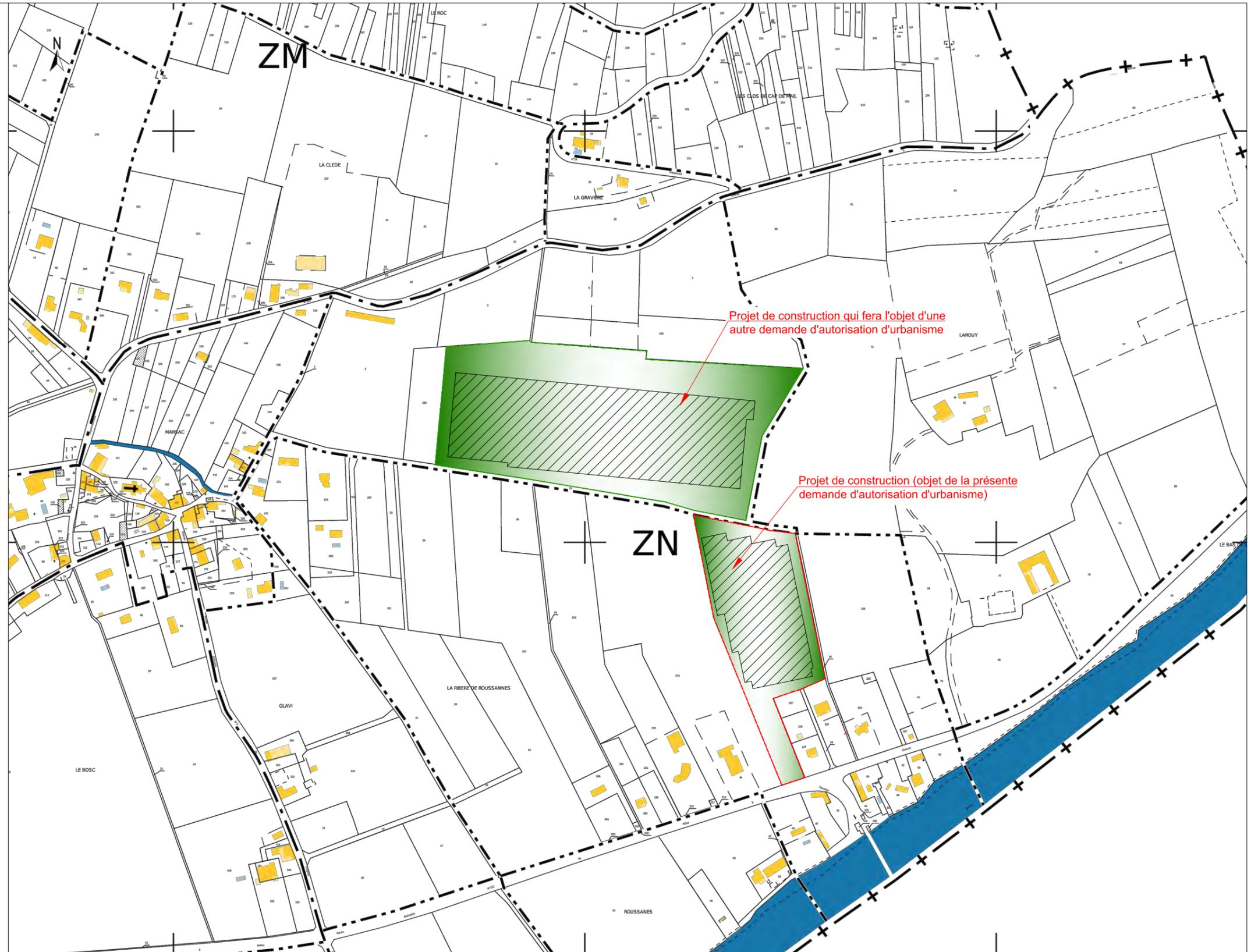
Section : ZN
Feuille : 000 ZN 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 14/04/2021
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
AGEN
Pôle de Topographie et de Gestion Cadastrale
Centre des Finances Publiques 47921
47921 AGEN CEDEX 9
tél. 05 53 69 19 19 -fax



<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="text-align: center;">18/03/2021</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">1/5000</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">RPR</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">PC 1</td></tr> </table>	18/03/2021	1/5000	RPR	PC 1	Plan de situation	Construction d'une serre agricole avec couverture photovoltaïque	PC	<p style="font-size: 10px;">Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouaillé / 85000 POISSIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr</p>
18/03/2021								
1/5000								
RPR								
PC 1								
		<p>Monsieur GUIJARRO</p> <p>Lieu-dit : "La Ribere de Roussannes"</p> <p>47 320 - CLAIRAC</p>						

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

-  Aire de manoeuvre / Voie de circulation (5m)
-  Future division cadastrale
-  Terrain enherbé
-  Limites de propriété
-  Hauteur faitage+égout toit
-  Niveaux NGF - (Côtes IGN69)

Département :
LOT ET GARONNE

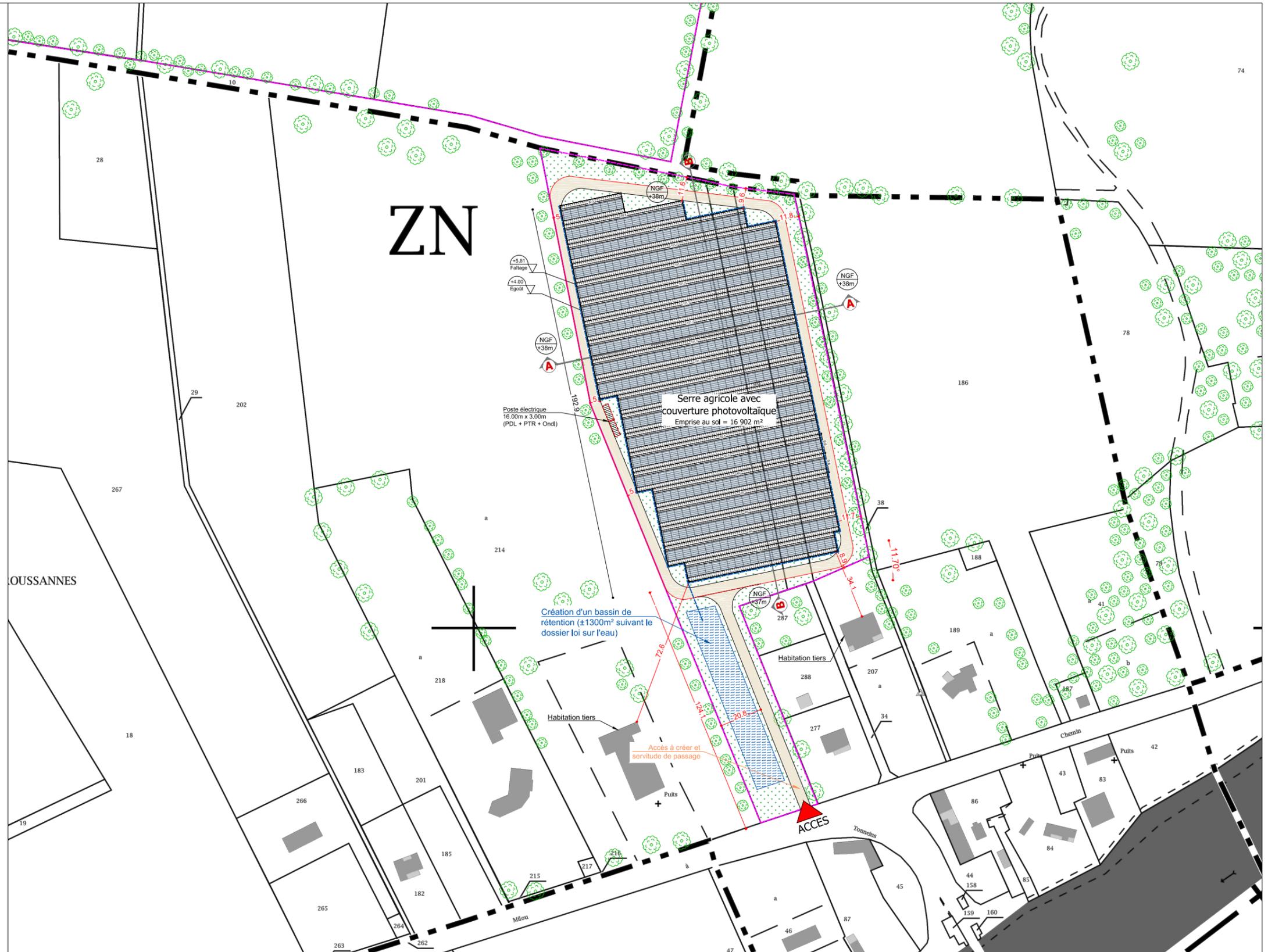
Commune :
CLAIRAC

Section : ZN
Feuille : 000 ZN 01

Date d'édition : 14/09/2020
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
AGEN
Pôle de Topographie et de Gestion Cadastre
Centre des Finances Publiques 47921
47921 AGEN CEDEX 9
tél. 05 53 69 19 19 -fax



14/04/2021
1/2000
RPR
PC 2

Plan de masse

Construction d'une serre agricole avec couverture photovoltaïque

PC

Michel Blanchon
Architecte DESA
7 rue de Nouail / 82000 POISSIERS
Tél: 06 30 36 35 46
michel.blanchon.86@wanadoo.fr



Monsieur GUIJARRO
Lieu-dit : "La Ribere de Roussannes"
47 320 - CLAIRAC

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

-  Aire de manoeuvre / Voie de circulation (5m)
-  Future division cadastrale
-  Terrain enherbé
-  Limites de propriété
-  Hauteur faitage+égout toit
-  Niveaux NGF - (Côtes IGN69)

Département :
LOT ET GARONNE

Commune :
CLAIRAC

Section : ZN
Feuille : 000 ZN 01

Date d'édition : 14/09/2020
(fuseau horaire de Paris)

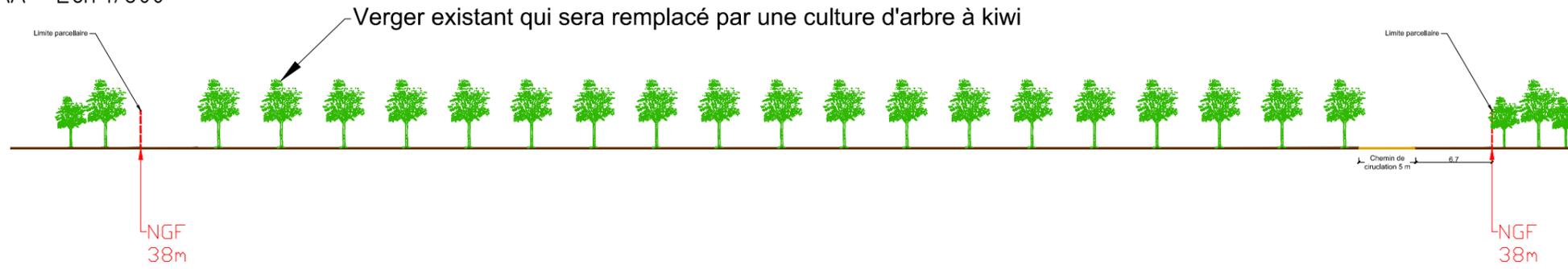
Coordonnées en projection : RGF93CC44

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
AGEN
Pôle de Topographie et de Gestion Cadastre
Centre des Finances Publiques 47921
47921 AGEN CEDEX 9
tél. 05 53 69 19 19 -fax

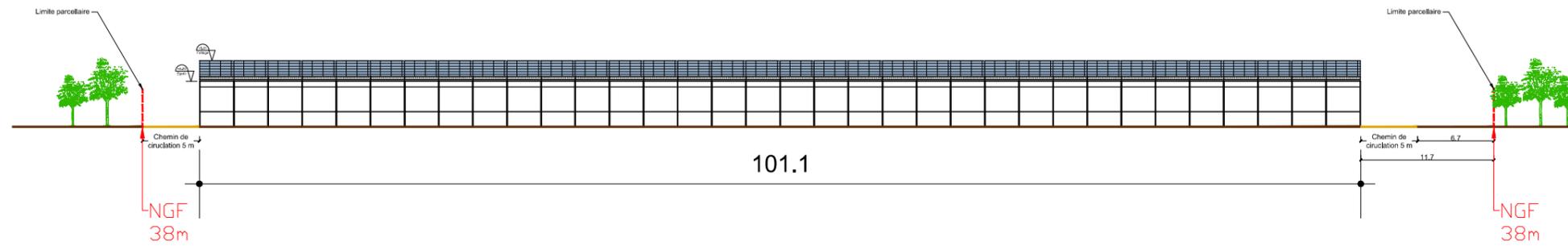


16/03/2021 1/1500 RPR PC 2	Plan de masse	Construction d'une serre agricole avec couverture photovoltaïque	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 rue de Nouail / 8000 POISSIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr 
		Monsieur GUIJARRO Lieu-dit : "La Ribere de Roussannes" 47 320 - CLAIRAC		

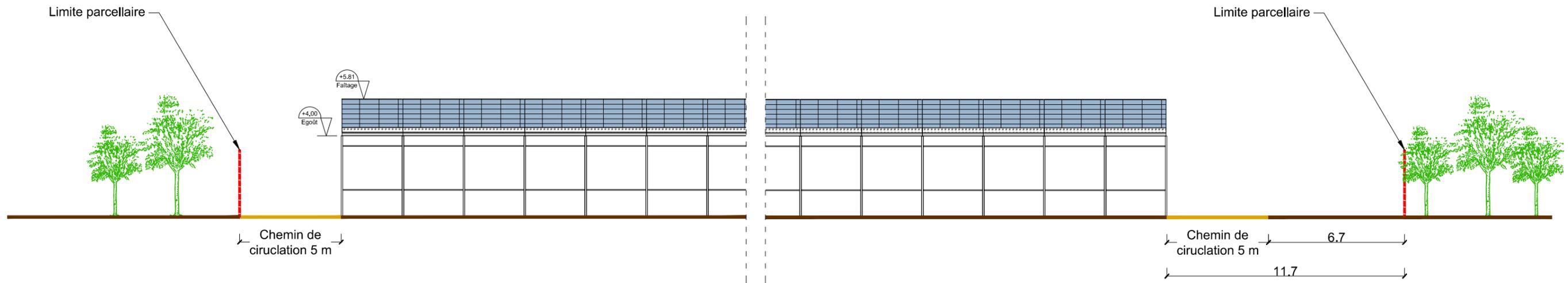
ETAT INITIAL - COUPE AA - ECH 1/500



ETAT FINAL - COUPE AA - ECH 1/500

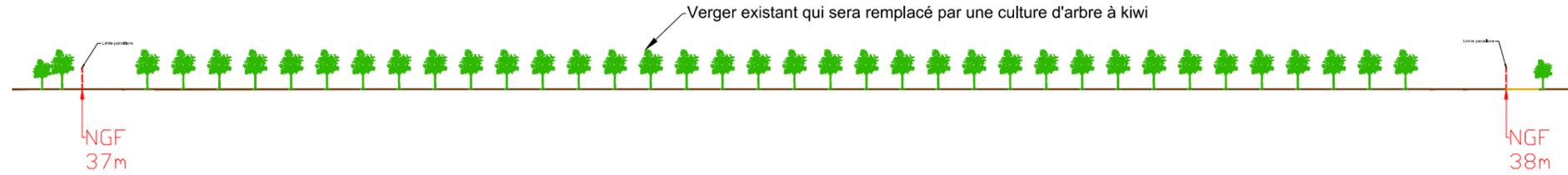


ETAT FINAL - COUPE AA - ECH 1/200

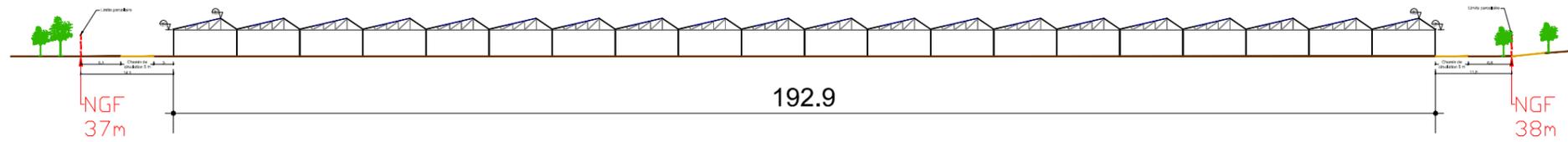


19/04/2021 1/500 et 1/200 RPR PC 3	Plan de coupe terrain	Construction d'une serre agricole avec couverture photovoltaïque	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouail / 85000 POISSIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr	
		Monsieur GUIJARRO			
		Lieu-dit : "La Ribere de Roussannes"			
		47 320 - CLAIRAC			
CE PLAN EST NOTRE PROPRIETE & NE PEUT ETRE COPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE. IL SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.					

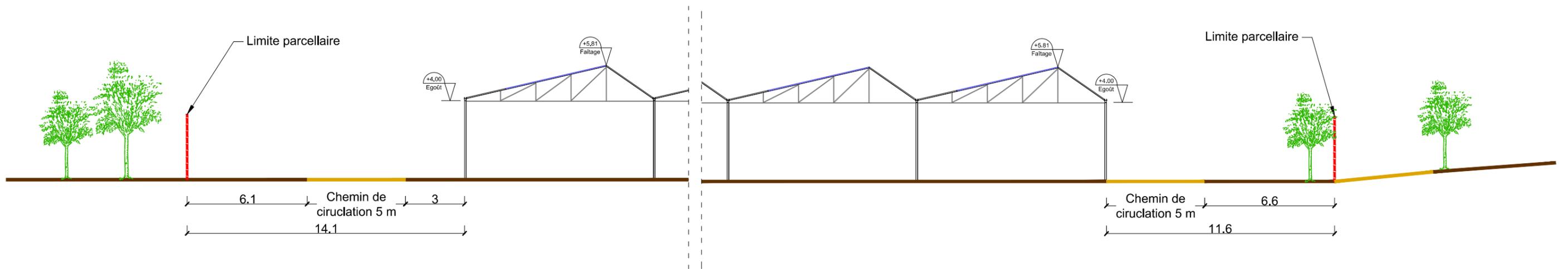
ETAT INITIAL - COUPE BB - ECH 1/900



ETAT FINAL - COUPE BB - ECH 1/900

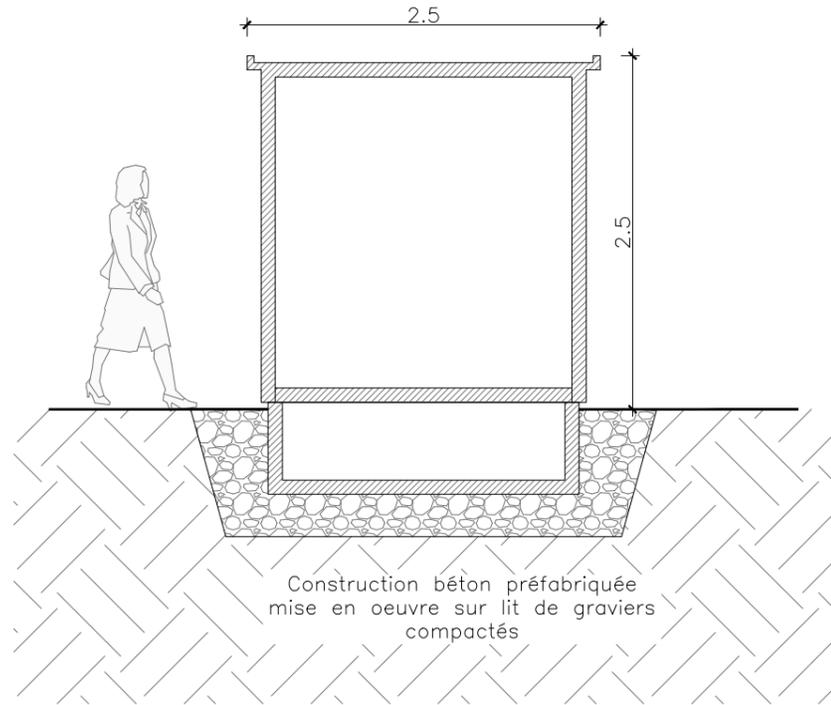


ETAT FINAL - COUPE BB - ECH 1/200

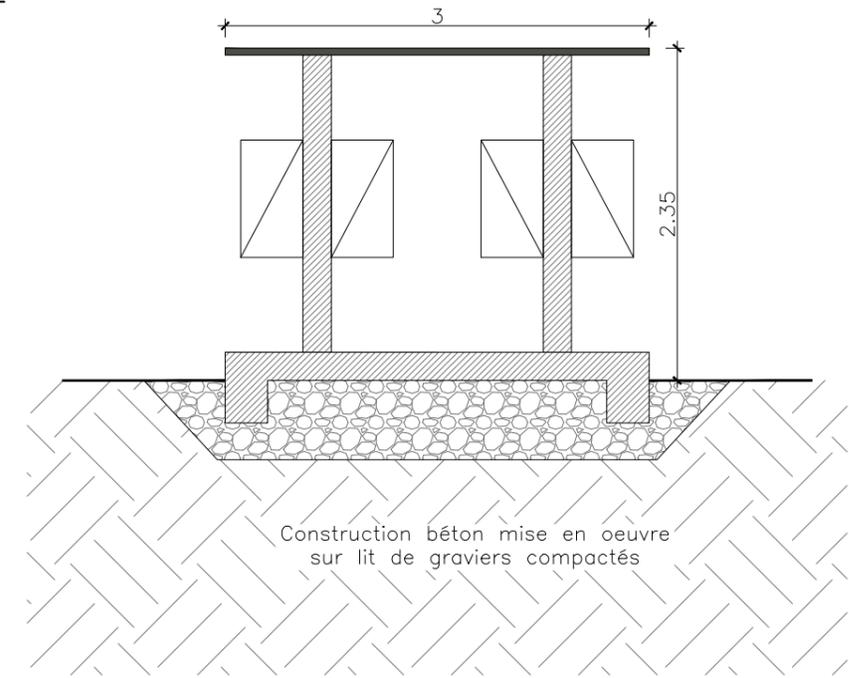


19/04/2021 1/900 et 1/200 RPR PC 3	Plan de coupe terrain	Construction d'une serre agricole avec couverture photovoltaïque	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouailly / 85900 POISSIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.85@wanadoo.fr	
		Monsieur GUIJARRO			
		Lieu-dit : "La Ribere de Roussannes"			
		47 320 - CLAIRAC			
CE PLAN EST NOTRE PROPRIETE & NE PEUT ETRE COPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE. IL SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.					

PTR + PDL : COUPE TRANSVERSALE DE PRINCIPE



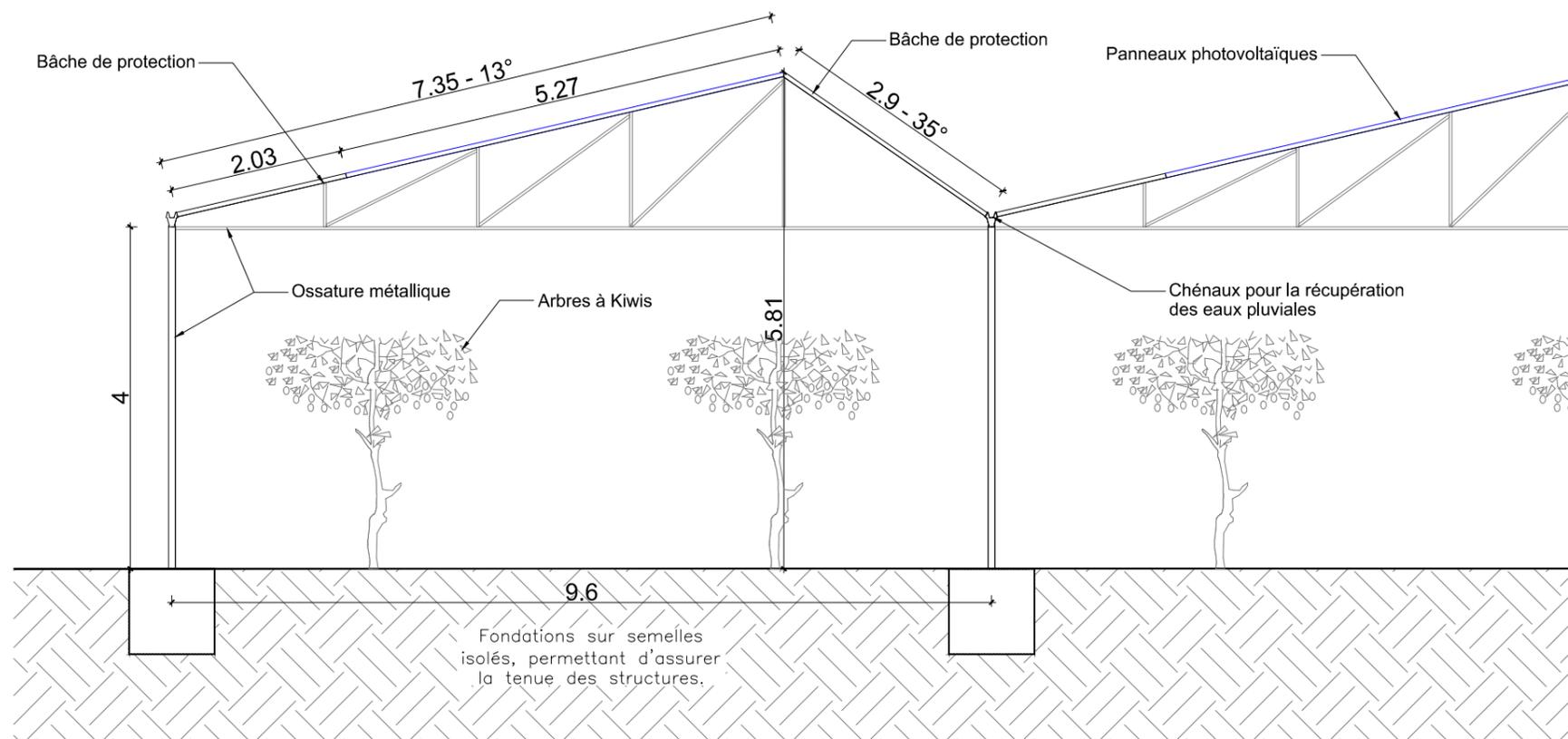
SUPPORT ONDULEURS : COUPE TRANSVERSALE DE PRINCIPE



Les modèles du poste de transformation et livraison (PTR + PDL) et le support des onduleurs (Ondl) sont donnés à titre indicatif. L'aspect extérieur est susceptible d'évoluer. Les dimensions et teintes resteront similaires.

Le choix définitif du type de fondation et leur profondeur (maximum 2m) seront validés par le bureau d'étude technique et l'entreprise suivant les préconisations de l'étude de sol

STRUCTURES : COUPE TRANSVERSALE DE PRINCIPE



20/04/2021 1/50 et 1/75 RPR PC 3	Plan de coupe des constructions	Construction d'une serre agricole avec couverture photovoltaïque	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouail / 85000 POISSIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr	
		Monsieur GUIJARRO			
		Lieu-dit : "La Ribere de Roussannes"			
		47 320 - CLAIRAC			
CE PLAN EST NOTRE PROPRIETE & NE PEUT ETRE COPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE. IL SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.					

	Construction d'une serre agricole avec couverture photovoltaïque 47320 - CLAIRAC
PC 4	NOTICE DESCRIPTIVE DU PROJET
	 <p>Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouaillé / 86000 POISSIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr</p>



I. ETAT INITIAL DU TERRAIN :

Le projet de construction se situe sur la commune de CLAIRAC (47320), au lieu-dit « La Ribere de Roussannes ».

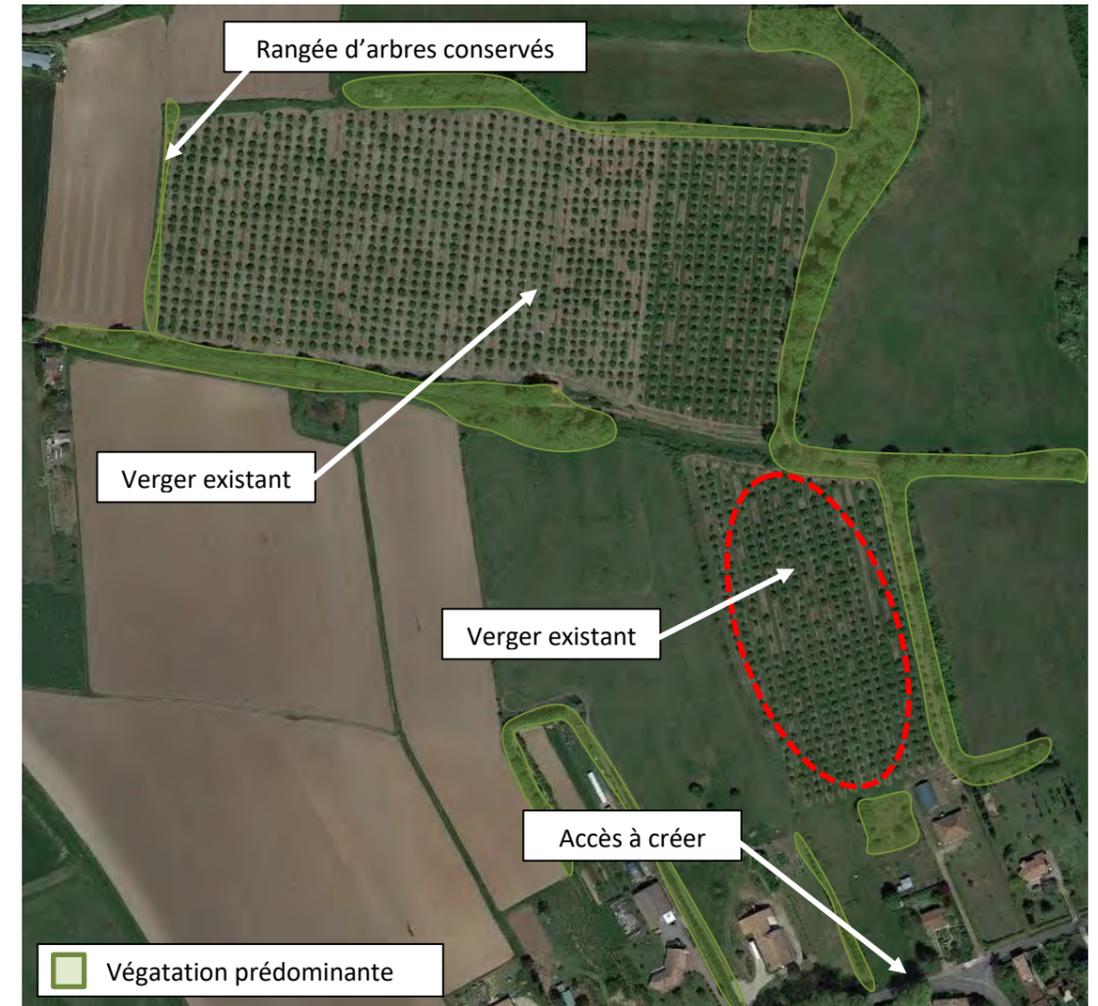
Situé à l'Est de la commune, entre parcelles arboricoles et parcelles agricoles, le projet s'inscrit dans un paysage à dominance rurale (cf. vue satellite).

L'unité foncière est en partie dissimulée par la végétation existante, et de l'emprise publique, ce qui permettra d'isoler le projet et évitera de potentielles nuisances visuelles inhérentes à l'activité.

L'extrait cadastral servant de plan de situation (PC1), donne des indications d'environnement éloigné (densité des constructions proches...).

Les photographies et éléments PC6 et PC7-8 de la présente demande permettent d'apprécier l'ambiance du paysage rapproché (les angles de prises de vues sont repérés sur le plan de localisation des photos).

Le terrain est actuellement utilisé pour de la culture arboricole (Prunier Dante).



Accès à créer depuis la D911

I. IMPLANTATION DU PROJET :

La serre photovoltaïque sera implantée sur les parcelles n°33, 36 et 208 de la section ZN au lieu-dit « La Ribere de Roussanes » sur la commune de CLAIRAC.

Elle permettra à l'exploitant de diversifier sa production en créant un verger d'arbre fruitier (kiwi rouge) sous serre. (Voir dossier agricole)

L'implantation du projet sera réalisée en respectant au mieux l'alignement des parcelles.

La construction s'implantera en zone A (agricole), qui permet les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole. Le règlement du plan local d'urbanisme de la commune sera appliqué et respecté.

II. INSERTION DANS SON ENVIRONNEMENT :

La topographie du terrain ne sera pas modifiée car ce type de construction (structure légère) permet de s'adapter au terrain (PC3).

La construction sera en retrait de l'emprise publique (route et départementale).

Le volume général des constructions sera simple et sobre, les matériaux utilisés seront en harmonie avec l'environnement proche (PC6-7-8).

La végétation naturelle à proximité immédiate permettra de couper la visibilité du projet depuis la route départementale.

Toutes la végétation présente en périphérie de l'unité foncière sera conservé (espace boisé classé et les éléments constitutif de la trame verte et bleue).

III. RESEAUX :

❖ Alimentation :

Pour le bon fonctionnement de la couverture photovoltaïque, un poste électrique sera implanté à proximité du projet.

Le poste sera composé d'un poste de transformation, du point de livraison du gestionnaire de réseaux et d'un support pour les onduleurs, le poste aura une emprise au sol de 44.00 m² et une surface plancher de 15.96 m².

❖ Raccordement :

Le projet ne nécessitera pas raccordement électrique en soutirage.

En revanche l'électricité produite par les panneaux photovoltaïques ayant vocation à être réinjectée sur le réseau, une demande de raccordement sera effectuée auprès du gestionnaire de réseaux en temps voulu, pour une puissance d'injection de 1.9 MWc. La centrale photovoltaïque sera raccordée au réseau électrique par le gestionnaire de réseaux, au point d'injection déterminé par l'étude de raccordement effectuée auprès du gestionnaire de réseaux.

❖ Evacuation :

Les eaux pluviales seront collectées par le projet, et seront évacuées vers le bassin de rétention à créer au sud de la construction. Ce bassin sera dimensionné pour permettre la gestion des eaux pluviales de la serre. Une déclaration au titre de la loi sur l'eau sera réalisée après l'obtention de la présente demande.

I. LUTTE CONTRE L'INCENDIE :

Un emplacement est prévu sur l'unité foncière au nord du projet pour implanter une citerne souple qui pourra être utilisé comme défense incendie selon les prescriptions du SDIS.

Un chemin périphérique au projet sera créé permettant de faire le tour des serres. (voir PC2)

L'accès au terrain créé sera et carrossable pour permettre l'accès aux véhicules de secours.



Toutes les autres prescriptions du SDIS seront respectées.

IV. FUTURE DIVISION CADASTRALE :

La construction du projet par la société TECHNIQUE SOLAIRE pour le compte de Monsieur GUIJARRO fera l'objet d'un bail à construction. Monsieur GUIJARRO restera propriétaire de l'ensemble des parcelles mais donnera à bail à TECHNIQUE SOLAIRE la zone correspondant à l'emprise du projet pour construire la serre.

Les parcelles sur lesquelles sera implanté le projet feront l'objet d'une division cadastrale avant le début des travaux et la signature du bail : la parcelle issue de la division correspondra à l'emprise du projet augmentée d'une bande de 5 mètres de manière à ce que le bail à construction ne porte que sur cette emprise et non sur la totalité des parcelles concernées. (Localisation présente sur le Plan de masse)

En l'application de l'article R-442-1 a) cette division cadastrale ne sera soumise ni à déclaration préalable ni à permis d'aménager.

A noter que le projet ne comportera pas de voie ou d'espace commun.

II. DESCRIPTIF DE LA SERRE :

❖ Mode constructif :

La serre photovoltaïque objet de la présente demande est une serre multi-chapelles de type « Asymétrique ». Elle est constituée d'une structure principale en aluminium / acier galvanisé et de bâche de protection (type bâche plastique transparente) en périphérie de la serre.

La structure de la serre est complétée par des poutres treillis qui viennent rigidifier l'ensemble.

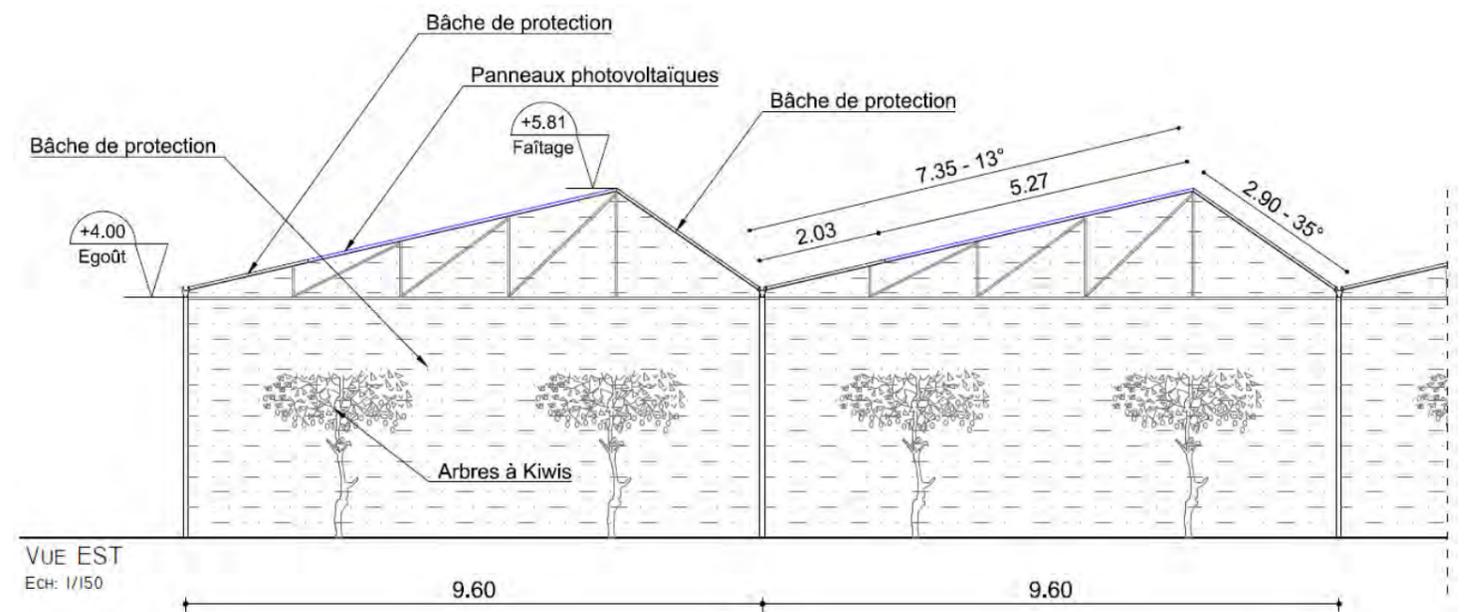
La couverture est composée de bâche de protection sur les pans Sud et Nord.

Les panneaux photovoltaïques quant à eux sont directement intégrés sur les pans Sud à la structure de la serre, sans support supplémentaires. Ils seront fixes afin de respecter les contraintes techniques et réglementaires en vigueur.

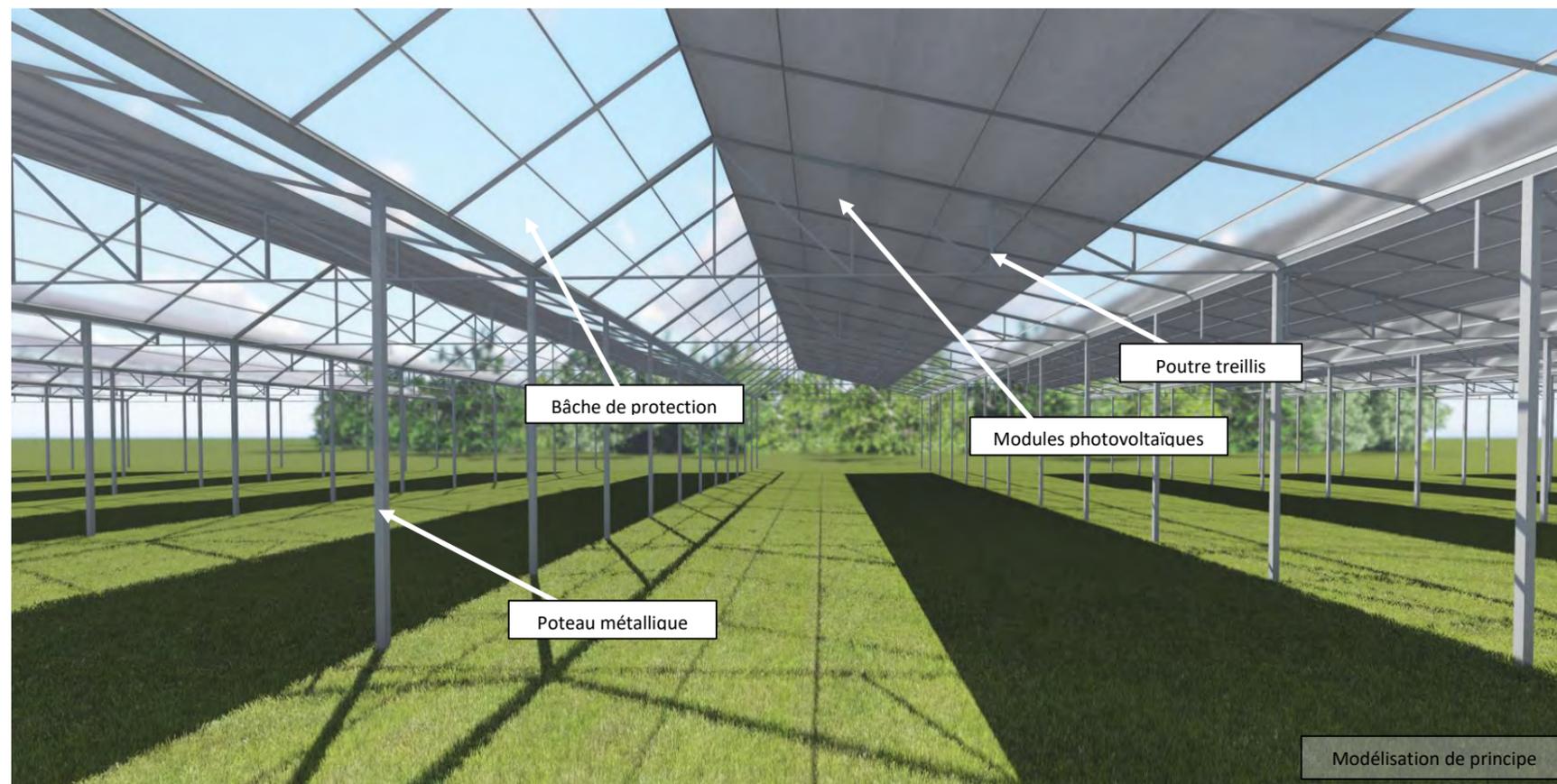
La pente des différentes chapelles est de 13° et 35° avec une hauteur à l'égoût de 4.00m et une hauteur au faîtage de 5.81m.

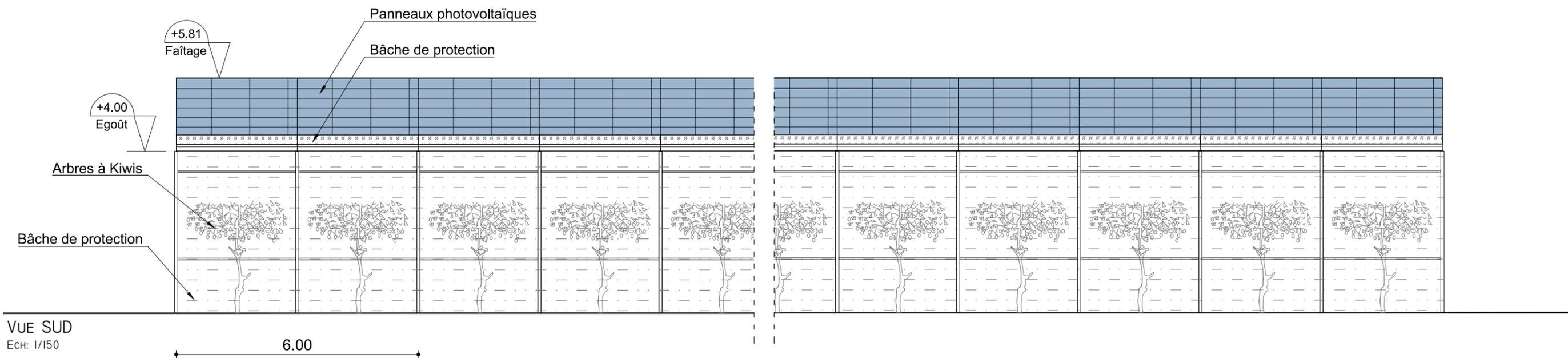
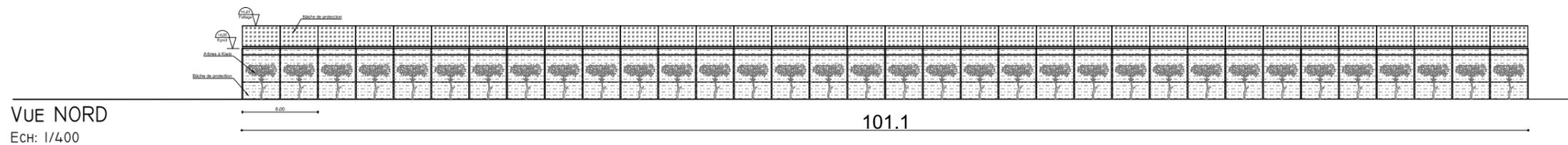
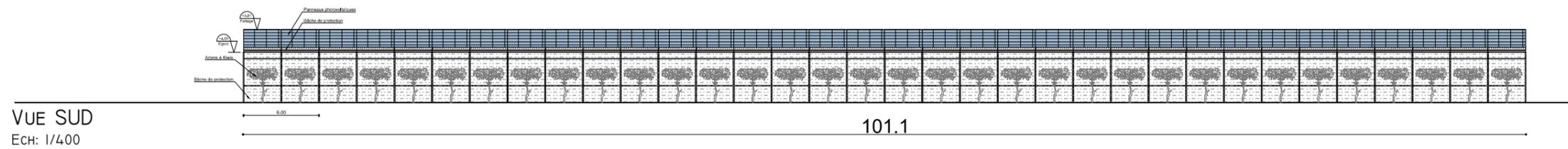
Il n'y aura pas de terrassement particulier car il s'agit d'une structure légère.

Les fondations seront donc uniquement localisées sous les poteaux et pourront s'adapter à la topographie.

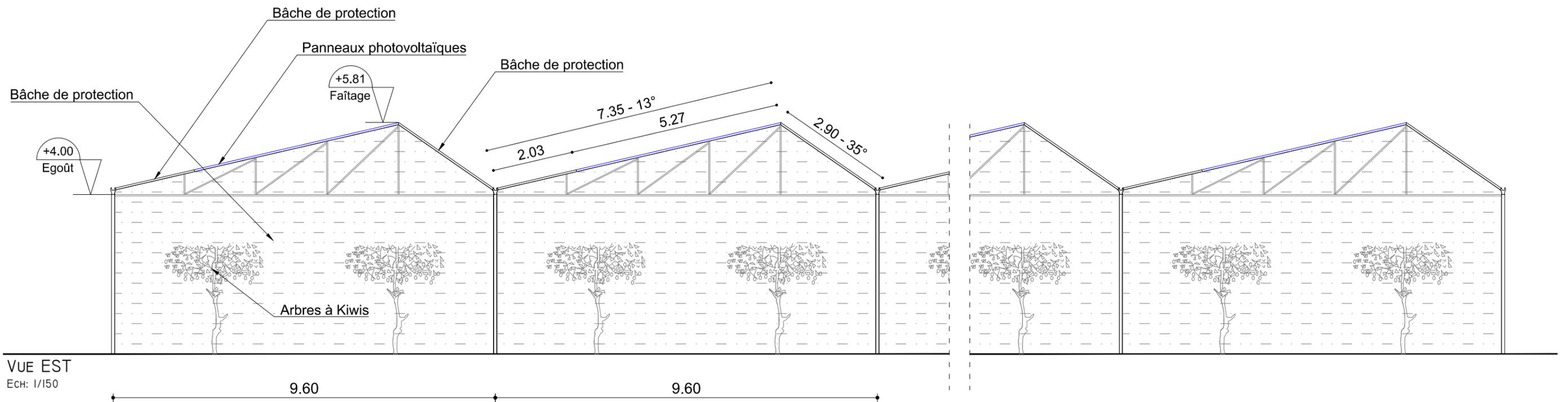
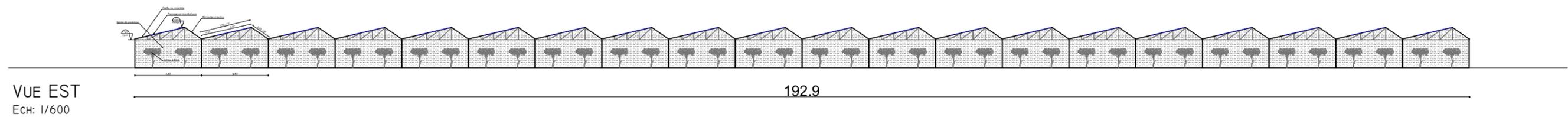
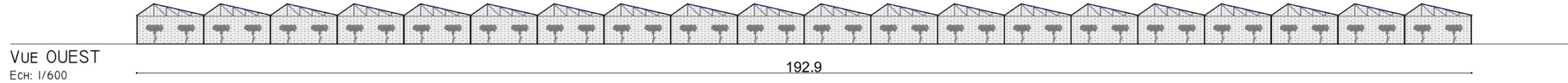


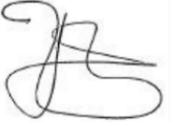
L'emprise au de la serre sera de 16 902 m² et d'une surface plancher de 16 785 m².





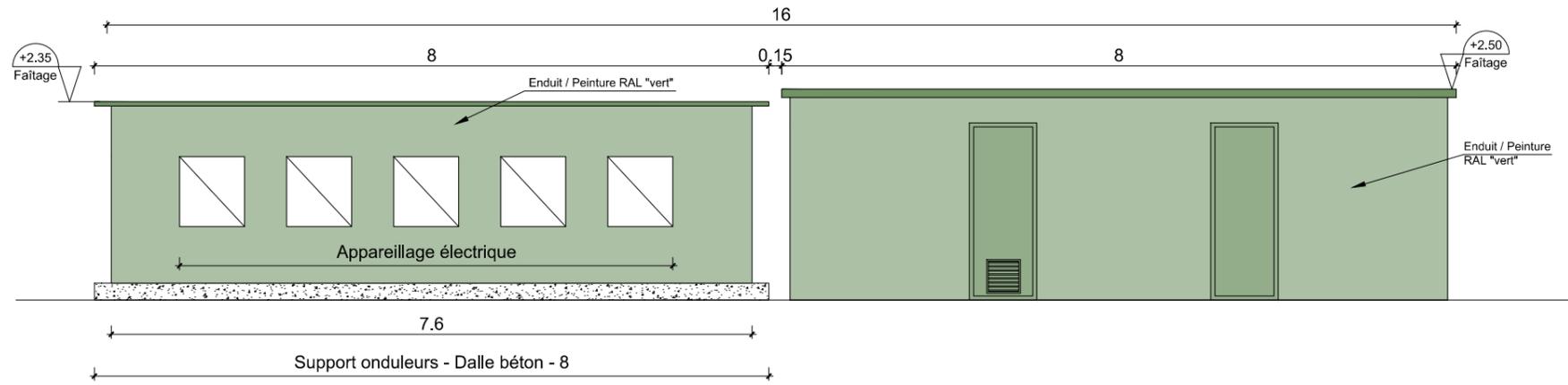
14/04/2021 1/150 et 1/400 RPR PC 5	Façades - SUD et NORD	Construction d'une serre agricole avec couverture photovoltaïque	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouail / 85000 POISSIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr	
		Monsieur GUIJARRO Lieu-dit : "La Ribere de Roussannes" 47 320 - CLAIRAC			
CE PLAN EST NOTRE PROPRIETE & NE PEUT ETRE COPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE. IL SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.					



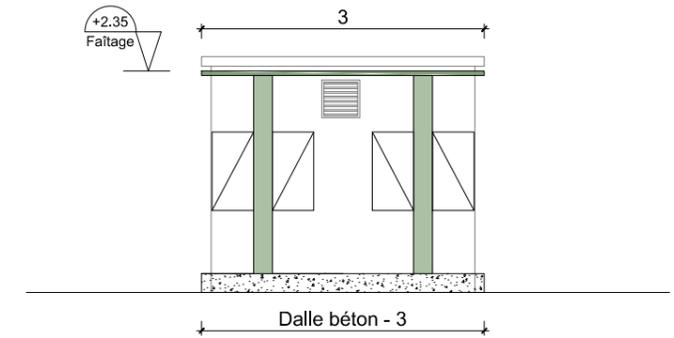
14/04/2021 1/150 et 1/600 RPR PC 5	Façades - EST et OUEST	Construction d'une serre agricole avec couverture photovoltaïque	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouailly / 85000 POISSIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr	
		Monsieur GUIJARRO			
		Lieu-dit : "La Ribere de Roussannes"			
		47 320 - CLAIRAC			
<small>CE PLAN EST NOTRE PROPRIETE & NE PEUT ETRE COPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE. IL SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.</small>					

POSTE ELECTRIQUE - POINT DE LIVRAISON + TRANSFORMATEUR + ONDULEURS

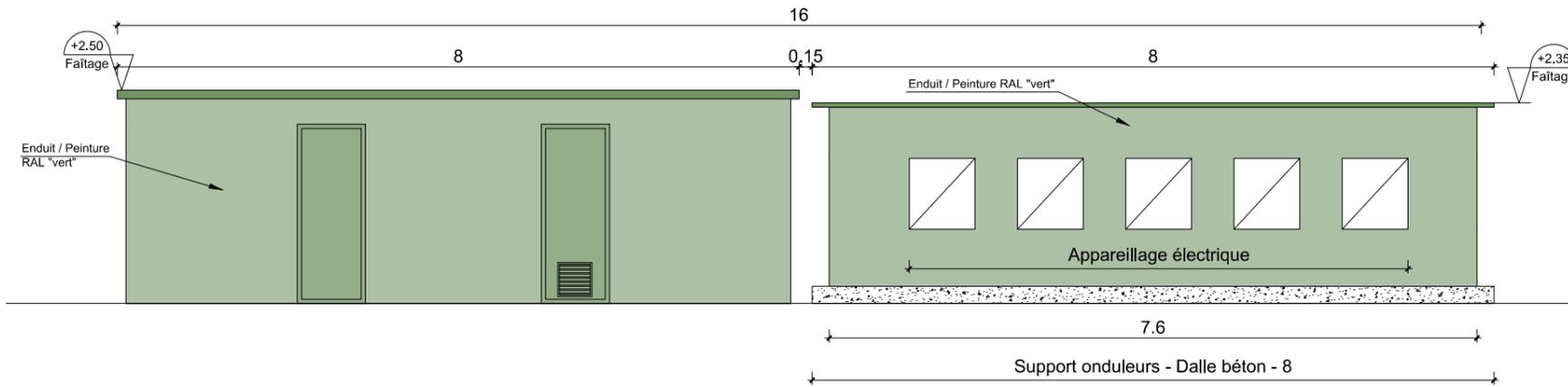
VUE DE FACE



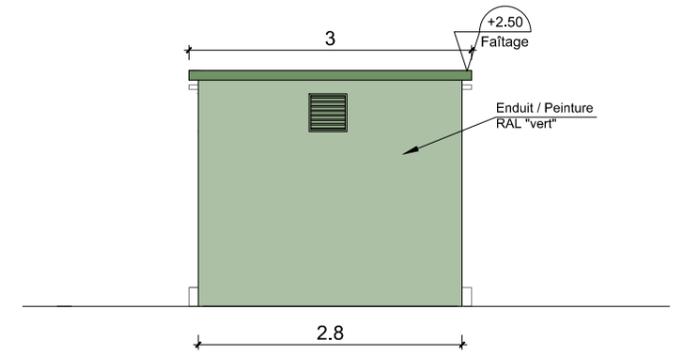
VUE DE GAUCHE



VUE ARRIÈRE

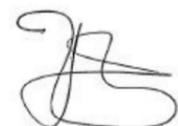


VUE DE DROITE



Le modèle du support des onduleurs est donné à titre indicatif. L'aspect extérieur est susceptible d'évoluer suivant les appels d'offre de la CRE. Les dimensions et teintes resteront similaires.

Le modèle du poste de transformation et de livraison est donné à titre indicatif. L'aspect extérieur est susceptible d'évoluer suivant les appels d'offre de la CRE. Les dimensions et teintes resteront similaires.

<p>09/04/2021 1/75 RPR PC 5</p>	<p>Plan des façades - PTR, PDL et Ondl</p>	<p>Construction d'une serre agricole avec couverture photovoltaïque</p>	<p>PC</p>	<p>Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouail / 85000 POISSIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr</p> 
<p>Monsieur GUIJARRO</p> <p>Lieu-dit : "La Ribere de Roussannes"</p> <p>47 320 - CLAIRAC</p>				
<p>CE PLAN EST NOTRE PROPRIETE & NE PEUT ETRE COPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE. IL SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.</p>				

LOCALISATION DES PRISES DE VUES



05/05/2021	Localisation des prises de vues	Construction d'une serre agricole avec couverture photovoltaïque	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouail / 85000 POISSIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr	
RPR					
PC 6-7-8					
		Monsieur GUIJARRO Lieu-dit : " La Ribere de Roussannes" 47 320 - CLAIRAC			
CE PLAN EST NOTRE PROPRIETE & NE PEUT ETRE COPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE. IL SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.					

VUE I - AVANT



VUE I - APRÈS



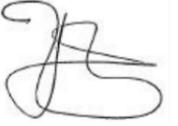
05/05/2021	Photos - Insertions	Construction d'une serre agricole avec couverture photovoltaïque	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouail / 85000 POISSIERS T. 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr	
RPR					
PC 6-7					
		Monsieur GUIJARRO Lieu-dit : " La Ribere de Roussannes" 47 320 - CLAIRAC			
CE PLAN EST NOTRE PROPRIETE & NE PEUT ETRE COPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE. IL SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.					

VUE 2 - AVANT



VUE 2 - APRÈS



05/05/2021	Photos - Insertions	Construction d'une serre agricole avec couverture photovoltaïque	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouail / 85000 POISSIERS T. 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr	
RPR					
PC 6-7					
		Monsieur GUIJARRO Lieu-dit : " La Ribere de Roussannes" 47 320 - CLAIRAC			
CE PLAN EST NOTRE PROPRIETE & NE PEUT ETRE COPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE. IL SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.					

VUE 3 - AVANT



VUE 3 - APRÈS



05/05/2021	Photos - Insertions	Construction d'une serre agricole avec couverture photovoltaïque	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouail / 85000 POISSIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr	
RPR					
PC 8					
		Monsieur GUIJARRO Lieu-dit : " La Ribere de Roussannes" 47 320 - CLAIRAC			
CE PLAN EST NOTRE PROPRIETE & NE PEUT ETRE COPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE. IL SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.					